

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

**cnrs**  
édipasser les frontières

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

N° 11

NOVEMBRE 2017

**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Novembre 2017  
ISSN 1148-4853

## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

#### 02.08 Le CNRS en région

##### 02.08.01 Organisation des délégations

Décision portant nomination de M. Christophe Muller aux fonctions d'adjoint par intérim à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud - 24/11/2017 - - DEC172889DAJ..... p.12

##### 02.08.02 Compétence des délégués régionaux

Décision portant modification de la décision DEC172620DAJ du 24 octobre 2017 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud - 24/11/2017 - - DEC172890DAJ..... p.13

#### 02.10 Les instances consultatives

##### 02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

Décision modifiant la décision DEC143086SGCN du 15 décembre 2014, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques. - 29/11/2017 - - DEC173098SGCN..... p.14

### 04. Personnels

#### 04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

##### 04.08.10 Primes et indemnités pour travaux supplémentaires ou résultats scientifiques

###### 04.08.10.02 Prime de recherche

Décision modifiant la prime de recherche - 23/11/2017 - - DEC173028DRH..... p.15

##### 04.08.21 Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Note de gestion CIR171898DRH du 22/08/2017 modifiée le 20/11/2017 (mise en œuvre des dispositions du décret n°2017-1419 du 28 septembre 2017 relatif aux garanties accordées aux agents publics exerçant une activité syndicale) relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux ingénieurs et techniciens du CNRS - 22/08/2017 - - CIR171898DRH..... p.17

### 05. Budget, finances et comptabilité

#### 05.03 Recettes

##### 05.03.04 Catégories de recettes (sauf contrats de recherche)

###### 05.03.04.03 Dons et legs

Décision portant acceptation des dons consentis au CNRS en 2015 - 21/10/2016 - - DEC162356DSFIM..... p.36

Décision portant acceptation des dons consentis au CNRS en 2016 - 07/12/2017 - - DEC172975DSFIM..... p.37

Décision acceptant la libéralité consentie par Madame Castillon Marie Reine née Seguin - 31/05/2017 - - DEC171748DSFIM..... p.38

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### 07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

###### 07.01.01.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Angélique AMELOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie (LPP) - 06/10/2016 - - DEC173109DR01..... p.39

Décision portant cessation de fonctions de Mme Cécile VERNOCHET agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR9196 intitulée Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux - 12/10/2017 - - DEC173081DR01..... p.41

Décision portant nomination de Mme Carla CARVALHAIS aux fonctions d'assistante de prévention au https://docutiles.cnrs.fr/docutiles/icons/icon22/docValid.gifsein de l'unité mixte UMR8185 intitulée Espace, Nature et Culture - 26/07/2017 - - DEC173176DR01..... p.42

Décision portant nomination de Madame Pascale Talour aux fonctions de Chargée de mission à l'INSU - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162752INSU..... p.44

Décision portant nomination de M. Patrick AIMEDIEU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8205 intitulée Laboratoire Navier (NAVIER) - 19/09/2017 - - DEC172683DR01..... p.45

#### 07.01.02. DR2

##### 07.01.02.09. 2017

Décision portant cessation de fonctions de M. Matthieu CORD aux fonctions de chargé de mission - 18/09/2017 - - DEC172567INS2l..... p.47

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Florian Waszak, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8242 intitulée "Laboratoire psychologie de la perception" - 20/10/2017 - - DEC172617INSB..... p.48

#### 07.01.04. DR4

##### 07.01.04.09. 2017

Décision portant nomination de M. Olivier CHAUDET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8628 intitulée Laboratoire de Mathématiques d'Orsay - 08/09/2017 - - DEC172571DR04..... p.49

Décision portant nomination de M. Damien SEVERE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY400 intitulée Délégation Ile-de-France Sud - 08/09/2017 - - DEC172574DR04..... p.50

Décision portant nomination de Mme Carole LAFFONT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR9213 intitulée Institut des Sciences des Plantes de Paris-Saclay - 08/09/2017 - - DEC172572DR04..... p.51

#### 07.01.05. DR5

##### 07.01.05.09. 2017

Décision portant nomination de M. Yann Delcambre aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères, Milieux, Observations spatiales" - 22/11/2017 - - DEC173052DR05..... p.52

Décision portant cessation de fonctions de Mme Sophie GODIN BEEKMANN et nomination de Mme Chantal CLAUD, directrice de l'unité mixte de service n°3342 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ » (OVSQ). - 02/10/2017 - - DEC172516INSU..... p.53

Décision portant nomination de Mme Nathalie Royer aux fonctions d'adjointe au responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord - 14/11/2017 - - DEC172998DR05..... p.54

Décision portant nomination de Mme Delphine Grancher directrice de l'unité mixte de recherche n°8591 intitulée « Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP) » - 28/11/2017 - - DEC173012INEE..... p.55

Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle SIDERA en tant que directrice et nomination de M. Pierre ALLARD aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Isabelle SIDERA aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7055 intitulée Préhistoire et Technologie - 20/10/2017 - - DEC172784INSHS..... p.56

#### 07.01.06. DR6

##### 07.01.06.09. 2017

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Sylvain Jeandroz, directeur par intérim de l'équipe de recherche labellisée n°6003 intitulée « Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes » - 15/11/2017 - - DEC172584INSB..... p.57

Décision portant cessation de fonctions de Mme Céline REYLE et nomination de M. Philippe ROUSSELOT, directeur de l'unité mixte de service n°3245 intitulée « OSU THETA ». - 01/12/2017 - - DEC172863INSU..... p.58

07.01.07. DR7

07.01.07.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Aline PROBST aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6293 intitulée "Génétique, Reproduction et Développement" - 17/10/2017 - - DEC170904DR07..... p.59

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric Kuznik aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5008 intitulée "Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon (CETHIL)" - 01/12/2017 - - DEC173059INSIS..... p.60

Décision portant nomination de Mme Mélaz TAYAKOUT-FAYOLLE aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5007 intitulée "Laboratoire d'Automatique et de Génie des Procédés (LAGEP)" - 01/12/2017 - - DEC172978INSIS..... p.61

Décision portant cessation de fonctions de Mme Yu ZHANG, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5062 intitulée "Institut d'Asie orientale" - 19/07/2017 - - DEC172283DR07..... p.62

07.01.09. DR10

07.01.09.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Françoise Genova aux fonctions de Chargée de mission - 2017 - 01/03/2017 - - DEC162751INSU..... p.63

07.01.11. DR12

07.01.11.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Hélène MARIOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE) - 20/07/2017 - - DEC171777DR12..... p.64

Décision portant nomination de M. Stéphane DUFAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7290 intitulée Laboratoire de psychologie cognitive (LPC) - 12/09/2017 - - DEC171774DR12..... p.66

Décision portant nomination de M. Thomas Walter CORNELIUS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7334 intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence. - 27/10/2017 - - DEC172728DR12..... p.67

Décision portant nomination de M. Alain Venditti directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7316 intitulée Groupement de recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille (GREQAM) - 23/11/2017 - - DEC172339INSHS..... p.69

07.01.12. DR13

07.01.12.09. 2017

Nomination de Monsieur Marc Troussellier en tant que chargé de mission - 05/12/2017 - - DEC173058INEE..... p.70

Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe N'GUYEN, assistant de prévention au sein de l'unité UMR 9005 intitulée Sys2Diag - 21/11/2017 - - DEC173046DR13..... p.71

07.01.13. DR14

07.01.13.05. 2013

DECISION NOMINATION PCR - C.CHARVILLAT - UMR 5085 - CIRIMAT - 26/03/2013 - - DEC131038DR14..... p.72

07.01.13.07. 2015

Décision de nomination d'un AP - C.CENAC - IE2 CNRS - CPTP - UMR 5282 - 02/06/2015 - - DEC151336DR14..... p.73

Décision Lettre de Cadrage d'un AP - Caroline CALLOT - Technicienne INSERM - CRCT - 27/11/2015 - - DEC152508DR14..... p.76

Lettre de Cadrage - Nomination d'un AP - N.BETON - AGENT UPS - CPTP - R.LIBLAU - UMR 5282 - 12/05/2015 - - DEC151492DR14..... p.79

Décision Lettre de Cadrage d'un AP - Stéphane Carpentier - AI (Agent UPS) - CRCT - 27/11/2015 - - DEC152507DR14..... p.82

Décision nomination d'un AP - E.GOURBEYRE - IE2 CNRS - LMGM - 11/06/2015 - - DEC151408DR14..... p.85

#### 07.01.13.09. 2017

Décision de nomination - LC d'un AP - Saadia Danoun - IGE 1CI - UPS - LRSV - UMR 5546 - 03/03/2017 - - DEC172884DR14..... p.89

Décision de nomination - LC d'un AP - Odile Barbier - TCE UPS - LRSV - UMR 5546 - 22/02/2017 - - DEC172883DR14..... p.93

Lettre de cadrage - Décision de nomination d'Olivier CALVEZ - UMR 5321 - SETE - Agent CNRS - 09/10/2017 - - DEC172785DR14..... p.97

Décision de cessation de fonctions en tant qu'AP - Géraldine GASC - UDEAR - 10/02/2017 - - DEC170560DR14..... p.101

Décision portant nomination de M. Michael TOPLIS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS831 intitulée « Observatoire Midi-Pyrénées » - 20/06/2017 - - DEC171780INSU..... p.102

Décision portant nomination de M. Etienne RUELLAN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse » (GET). - 14/09/2017 - - DEC172246INSU..... p.103

Décision portant nomination de Madame Anne-Marie GUE aux fonctions de chargée de mission - 07/09/2017 - - DEC172564INSIS..... p.104

Décision de nomination d'une PCR - Ludovic MENJOT - GET - UMR 5563 (Agent UPS) - 04/07/2017 - - DEC172340DR14..... p.105

Lettre de cadrage - Nomination d'un AP - Bruno BOYER (Agent CNRS) - UMR 5503 - LGC - 19/07/2017 - - DEC172309DR14..... p.112

Lettre de cadrage - Nomination d'un AP - Abdelouahed LASFAR (Agent CNRS) - CEMES - UPR 8011 - 18/07/2017 - - DEC172290DR14..... p.114

Lettre de cadrage - Décision de nomination d'un AP - Samuel CHARLOT (Agent CNRS) - UPR 8001 - LAAS - 19/07/2017 - - DEC172298DR14..... p.118

Lettre de Cadrage - Décision de nomination d'un AP - Anne-Laure ISCACHE (Agent CNRS) - UMR 5282 - CPTP - INSERM U1043 - 19/07/2017 - - DEC172303DR14..... p.121

Décision de cessation de fonction en tant qu'Assistant de Prévention - Franck CARCENAC - UPR 8001 - LAAS - 19/07/2017 - - DEC172296DR14..... p.124

Nomination de Monsieur Nicolas Teyssandier en tant que chargé de mission - 07/12/2017 - - DEC173029INEE..... p.125

Nomination de Monsieur Eric Chauvet en tant que chargé de mission - 05/12/2017 - - DEC173023INEE..... p.126

#### 07.01.14. DR15

##### 07.01.14.09. 2017

Décision portant nomination de M. Julien VERGET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA) - 27/09/2017 - - DEC172722DR15..... p.127

Décision portant nomination de M.Olivier Saut aux fonctions de chargé de mission - 15/11/2017 - - DEC172815INSMI..... p.129

Décision portant nomination de M. Jérémy GUITARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M) - 29/09/2017 - - DEC172755DR15..... p.130

Décision portant nomination de M. Jean-Jacques BESSOULE aux fonctions de chargé de mission - 15/11/2017 - - DEC172865INSB..... p.132

Décision portant nomination de M. Vincent PARISSI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5234 intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité (MFP) - 24/10/2017 - - DEC172869DR15..... p.133

#### 07.01.15. DR16

##### 07.01.15.09. 2017

Nomination en qualité de chargée de mission à compter du 01/10/2017 de Madame Anne-Marie DELORT - 19/10/2017 - - DEC172839INC..... p.135

Nomination en qualité de chargé de mission à compter du 01/10/2017 de Monsieur Jean-Luc GALZI - 19/10/2017 - - DEC172838INC..... p.137

Décision nomination de M. Luc DESSART aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte internationale n°3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'astronomie » (LFCA) - 01/12/2017 - - DEC172941INSU..... p.138

#### 07.01.16. DR17

##### 07.01.16.09. 2017

Décision portant nomination de M. Thomas VIVES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes - 10/11/2017 - - DEC171516DR17..... p.139

Décision portant nomination de Mme Catherine CHAPUIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6290 intitulée Institut de Génétique et Développement de Rennes - 16/11/2017 - - DEC171530DR17..... p.140

Décision portant nomination de Mme Gaëlle LE DEZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6290 intitulée Institut de Génétique et Développement de Rennes - 16/11/2017 - - DEC171532DR17..... p.141

Décision portant nomination de M. Emmanuel BRASSEUR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6613 intitulée Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine - 21/07/2017 - - DEC171578DR17..... p.142

Décision portant nomination de M. Jonathan LEMAITRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information - 22/09/2017 - - DEC171755DR17..... p.143

Décision portant nomination de Mme Céline NICOLLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6552 intitulée Ethologie animale et humaine - 16/11/2017 - - DEC171756DR17..... p.144

Décision portant nomination de Mme Caroline GUILLON-COSTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6552 intitulée Ethologie animale et humaine - 16/11/2017 - - DEC171757DR17..... p.146

Décision portant nomination de M. Olivier JAMBON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution - 16/11/2017 - - DEC171758DR17..... p.147

Décision portant nomination de M. Guillaume BOUGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS 3343 intitulée Unité Mixte de Service pour l'Observatoire de Rennes - 19/09/2017 - - DEC171762DR17..... p.149

Décision portant nomination de M. Thierry LABASQUE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6118 intitulée Géosciences Rennes - 07/09/2017 - - DEC171763DR17..... p.150

Décision portant nomination de M. David VILBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6118 intitulée Géosciences Rennes - 07/09/2017 - - DEC171764DR17..... p.151

Décision portant nomination de M. Jean-Christophe LE BANNIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6566 intitulée Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire - 06/09/2017 - - DEC171882DR17..... p.152

Modification de la décision n°162742INC du 16 décembre 2016 portant renouvellement de Monsieur Francis TEYSSANDIER aux fonctions de chargé de mission - 20/07/2017 - - DEC171884INC..... p.154

Décision portant nomination de Mme Nathalie COULON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6164 intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes - 15/11/2017 - - DEC172114DR17..... p.155

Décision portant nomination de M. Gilles PABOEUF aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes - 17/07/2017 - - DEC172163DR17..... p.157

Décision portant nomination de Mme Alexandra LEPETITCORPS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6093 intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques - 10/07/2017 - - DEC172238DR17..... p.158

Décision portant nomination de Mr Elven PRIOUR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management - 16/11/2017 - - DEC172464DR17..... p.159

Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff - 17/10/2017 - - DEC172476DR17..... p.160

Décision portant cessation de fonctions de M. Gilles PINAY et nomination de M. Jean Raynald DE DREUZY, directeur de l'unité mixte de service n°3343 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes » (OSUR). - 20/10/2017 - - DEC172773INSU..... p.164

Décision portant cessation de fonctions de M. Patrick LAUNEAU et nomination de M. Philippe ROUSSELOT, directeur de l'unité mixte de service n°3281 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique ». - 01/12/2017 - - DEC172939INSU..... p.165

#### 07.01.17. DR18

##### 07.01.17.09. 2017

Décision portant nomination de Mme Corinne HELIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis) - 02/08/2017 - - DEC172379DR18..... p.166

Décision portant nomination de Mme Viviane BOUT-ROUMAZEILLES aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l' UMR 8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences (LOG) - 07/06/2017 - - DEC171765DR18..... p.168

Décision portant nomination de M. Dominique PREVOST aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide - 13/03/2017 - - DEC170941DR18..... p.170

#### 07.01.18. DR19

##### 07.01.18.09. 2017

Décision portant nomination de M. Pascal Pareige aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6294 intitulée "Laboratoire Ondes et Milieux Complexes (LOMC)" - 01/12/2017 - - DEC173057INSIS..... p.172

#### 07.01.19. DR20

##### 07.01.19.09. 2017

Décision portant nomination de M. Alex McDougall aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7009 intitulée "Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer" -



15/11/2017 - - DEC172591INSB..... p.173

## 07.01.20. Administration centrale

### 07.01.20.09. 2017

Décision portant fin de fonction et nominations à la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) - 16/11/2017 - - DEC172900DAJ..... p.174

## 07.01.22. Instituts

### 07.01.22.09. 2017

Décision portant nomination de M. Stéphane Bourdin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales - 24/10/2017 - - DEC172878DAJ..... p.175

Décision portant nomination de M. Christian Jutten aux fonctions de chargé de mission auprès de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - 01/12/2017 - - DEC172989DAJ..... p.176

Décision portant nomination de M. Didier Torny aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales - 24/10/2017 - - DEC172877DAJ..... p.177

Décision portant nomination de Mme Stéphanie Vermeersch aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales - 24/10/2017 - - DEC172875DAJ..... p.178

Décision portant nomination de Mme Sylvie Demurger aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales - 24/10/2017 - - DEC172874DAJ..... p.179

Décision portant nomination de M. Alexandre Gefen aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales - 24/10/2017 - - DEC172872DAJ..... p.180

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Patrick Pintus aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales et d'adjoint au directeur scientifique référent - 24/10/2017 - - DEC172871DAJ..... p.181

Décision portant renouvellement de M. Bernard Poulain aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National des Sciences Biologiques (INSB) - 17/11/2017 - - DEC172676DAJ..... p.182

Décision portant fin de fonctions et nomination de Mme Sandrine Lefranc aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales - 24/10/2017 - - DEC172873DAJ..... p.183

## 07.02. Décisions - délégations de signature

### 07.02.02. DR2

#### 07.02.02.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Delamotte, directeur de l'unité UMR7600 intitulée Laboratoire de Physique théorique de la matière condensée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2017 - - DEC172898DR02..... p.184

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique - 08/11/2017 - - DEC172897DR02..... p.186

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique - 08/11/2017 - - DEC172896DR02..... p.188

### 07.02.04. DR4

#### 07.02.04.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. Pierre CAPY, directeur de l'unité FR3284 intitulée Institut diversité, écologie et évolution du vivant, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC171869DR04..... p.190

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3284 intitulée Institut diversité, écologie et évolution du Vivant - 17/07/2017 - - DEC171870DR04..... p.192

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric ROUSSET, directeur de l'unité GDR2434 intitulée Analyse des équations aux dérivées partielles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/07/2017 - - DEC172132DR04..... p.193

Décision portant modification de la décision DEC172124DR04 du 17 juillet 2017 portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/12/2017 - - DEC173116DR04..... p.195

Décision portant modification de la décision DEC172123DR04 du 17 juillet 2017 portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud - 01/12/2017 - - DEC173113DR04..... p.196

## 07.02.05. DR5

### 07.02.05.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, à Mme Catherine Houy-Lemaire, Mme Sandra Thomazo et M. Sergio Tittoni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3571, intitulée Gènes, synapses et cognition. - 17/10/2017 - - DEC172833DR05..... p.197

Décision portant délégation de signature à M. Franck Le Petit, M. Jean-Hugues Fillion, Mme Valérie Audon, Mme Murielle Chevrier et Mme Dominique Lopes, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères.

- 07/11/2017 - - DEC172964DR05..... p.198

Décision portant délégation de signature à M. Darek Lis, directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/11/2017 - - DEC172963DR05..... p.200

Décision portant délégation de signature à Mme Claire Le Poulennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie et Pacifique - 26/10/2017 - - DEC172888DR05..... p.202

Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Varrel, directrice de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie et Pacifique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/10/2017 - - DEC172886DR05..... p.203

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/10/2017 - - DEC172831DR05..... p.205

Décision portant délégation de signature à Mme Laure Bally-Cuif, Mme Hélène Ribierre, Mme Sandra Thomazo, Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et M. Sergio Tittoni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3738 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement - 17/10/2017 - - DEC172823DR05..... p.207

Décision portant délégation de signature à M. François Schweisguth, directeur de l'unité UMR3738 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/10/2017 - - DEC172822DR05..... p.208

Décision portant délégation de signature à M. Bernard Jollans et Mme Francine BIZOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'audit interne (DAI) - 28/09/2017 - - DEC172733DR05..... p.210

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Le Martin, directeur de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'audit interne (DAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/09/2017 - - DEC172731DR05..... p.211

#### 07.02.06. DR6

##### 07.02.06.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gillery pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7369 intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC) - 01/09/2017 - - DEC172526DR06..... p.213

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Charpentier et Mme Florence Chartier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire ( IMOPA) - 01/10/2017 - - DEC172816DR06..... p.214

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Jouzeau, directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2017 - - DEC172814DR06..... p.216

#### 07.02.07. DR7

##### 07.02.07.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Mme Anna Fraczkiewicz, directrice de l'unité UMR5307 intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/12/2017 - - DEC173174DR07..... p.218

Décision portant délégation de signature à M.Christophe Morell, directeur par intérim de l'unité UMR5280 intitulée Institut des sciences analytiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/11/2017 - - DEC172972DR07..... p.220

Décision portant délégation de signature à M. Timothy MCKENNA, directeur de l'unité UMR5265 intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/11/2017 - - DEC172973DR07..... p.222

#### 07.02.10. DR11

##### 07.02.10.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/11/2017 - - DEC172904DR11..... p.224

Décision portant délégation de signature à M. Olivier BERARD, directeur délégué aux achats et l'innovation (DDAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/11/2017 - - DEC172976DR11..... p.226

#### 07.02.11. DR12

##### 07.02.11.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. Benoît FLICHE, directeur de l'unité UMR7307 intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2017 - - DEC172403DR12..... p.227

#### 07.02.12. DR13

##### 07.02.12.09. 2017

UMR5535 - Délégation de signature de M. Marc PIECHACZYK - 14/11/2017 - - DEC172993DR13..... p.229

UMR5535 - Délégation de signature PRM de M. Marc PIECHACZYK - 14/11/2017 - - DEC172995DR13..... p.231

##### 2018

UMR5247 - Délégation de signature de M. Pascal DUMY - 05/12/2017 - - DEC173147DR13..... p.233

## 07.02.15. DR16

### 07.02.15.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. Bernard TALLET directeur par intérim de l'unité USR3337 intitulée « Amérique Latine UMIFRE16-Mexico », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2017 - - DEC172610DR16..... p.235

Décision portant délégation de signature à M. Régis FERRIERE, directeur par intérim de l'unité UMI3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2017 - - DEC172614DR16..... p.237

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/08/2017 - - DEC172611DR16..... p.239

Décision portant délégation de signature à M. James-Ellis COLLIANDER, directeur de l'unité UMI3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » (PIMS-Europe), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2017 - - DEC172702DR16..... p.241

Décision portant délégation de signature à M. Denis BENDEJACQ, directeur par intérim de l'unité UMI3254 intitulée « Complex Assemblies of Solf Matter » (COMPASS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/10/2017 - - DEC172772DR16..... p.243

Délégation de signature consentie à Madame Catherine JESSUS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/10/2017 - - DEC172794DR16..... p.245

Délégation de signature consentie à Monsieur Michel BIDOIT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/10/2017 - - DEC172795DR16..... p.247

Décision portant délégation de signature à M. Christophe THIERS directeur de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/10/2017 - - DEC172796DR16..... p.249

## 07.02.16. DR17

### 07.02.16.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Launeau, directeur de l'unité UMS3281, Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/08/2017 - - DEC172429DR17..... p.251

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Coppin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance - 13/11/2017 - - DEC172906DR17..... p.253

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Launeau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3281, Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique - 13/11/2017 - - DEC172462DR17..... p.255

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Coppin, directeur de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/11/2017 - - DEC172905DR17..... p.257

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Hégaret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3659 intitulée Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème - 01/12/2017 - - DEC173089DR17..... p.259

## 07.02.21. Instituts

### 07.02.21.09. 2017

Décision portant délégation de signature à Mme Carole Le Contel, directrice adjointe administrative à l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) - 17/11/2017 - - DEC172901DAJ..... p.260

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Michel Bidoit, Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) - 10/11/2017 - - DEC172675DAJ.....  
p.261

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Stéphane Dhersin, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 28/11/2017 - - DEC172997DAJ..... p.262

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Stéphane Dhersin, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 20/11/2017 - - DEC172981DAJ..... p.263

## 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

### 07.03.12. DR13

07.03.12.09. 2017

Décision portant modification de la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de service. - 08/08/2017 - - DEC171844INSU.....  
p.264

### 07.03.15. DR16

07.03.15.09. 2017

Décision portant modification de la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de service. - 08/08/2017 - - DEC171741INSU.....  
p.265

## 07.06. Autres décisions

### 07.06.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.06.01.09. 2017

Décision donnant délégation de pouvoir à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif (Prestations de gardiennage et de surveillances des sites des circonscriptions des Délégations régionales d'Ile-de-France du CNRS) - 22/11/2017 - - DEC172977DAJ..... p.266

### 07.06.02. DR2

07.06.02.09. 2017

Décision portant modification de la décision collective DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - 19/10/2017 - - DEC172779INSB..... p.267

### 07.06.05. DR5

07.06.05.09. 2017

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord. - 04/12/2017 - - DEC173178DR05..... p.268

### 07.06.15. DR16

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique. - 04/12/2017 - - DEC173119SGCN..... p.270

### 07.06.18. DR19

07.06.18.09. 2017

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique - 04/12/2017 - - DEC173117DR19.....  
p.272

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem - 27/11/2017 - - DEC173063DR19..... p.273

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces - 27/11/2017 - - DEC173065DR19..... p.274

**DEC172889DAJ**

Décision portant nomination de M. Christophe Muller aux fonctions d'adjoint par intérim à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Christophe Muller, directeur de recherche, est nommé adjoint par intérim à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 novembre 2017

Anne Peyroche



**DEC172890DAJ**

Décision portant modification de la décision DEC172620DAJ du 24 octobre 2017 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** la décision DEC172620DAJ du 24 octobre 2017 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** la décision DEC172889DAJ portant nomination de M. Christophe Muller aux fonctions d'adjoint par intérim à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Aux articles 2, 3, 4 et 5 de la décision DEC172620DAJ susvisée, les termes « *M. Jean-Jacques Guillemot, adjoint* » sont remplacés par les termes « *M. Christophe Muller, adjoint par intérim* ».

**Art. 2.** – La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 novembre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC173098SGCN**

*Décision modifiant la décision DEC143086SGCN du 15 décembre 2014, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques.*

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC10003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

**Vu** la décision DEC143083SGCN du 15 décembre 2014, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut *des sciences biologiques*;

**Vu** l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 23 novembre 2017,

**DECIDE :****Art. 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de la décision du 15 décembre 2014 susvisée est modifié comme suit :

« Madame Valérie CASTELLANI, Directrice de recherche » en remplacement de Madame Fatima MECHTA-GRIGORIOU, Directrice de recherche, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Anne PEYROCHE



DEC173028DRH

LA PRESIDENTE



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

- Vu le décret n° 57-759 du 6 juillet 1957 modifié instituant un fonds de participation à la recherche scientifique,
- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution à Madame Anne PEYROCHE des fonctions de Présidente par intérim du CNRS,
- Vu l'arrêté du 30 novembre 1990 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime de recherche instituée par le décret n° 57-759 du 6 juillet 1957 instituant un fonds de participation à la recherche scientifique,
- Vu l'avis du Comité technique du CNRS du 17 novembre 2017,

DECIDE :

**Article 1 :** Le barème semestriel de la prime de recherche est modifié au 1<sup>er</sup> septembre 2017 afin de tenir compte de la nouvelle architecture du corps de chargé de recherche (cf. annexe).

**Article 2 :** Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23/11/2017

La Présidente

# PRIME DE RECHERCHE

*montants semestriels applicables à compter du 01/09/2017*

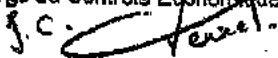
<b><i>GRADE</i></b>	<b><i>TAUX MOYENS en euros</i></b>
<b>Directeur de Rech Classe Exceptionnelle / Directeur de Rech Contractuel Classe Exceptionnelle</b>	<b>465,00</b>
<b>Directeur de Rech 1e classe / Directeur de Rech Contractuel</b>	<b>465,00</b>
<b>Directeur de Rech 2e classe / Maître de Recherche Contractuel</b>	<b>556,95</b>
<b>Chargé de Rech Hors Classe / Chargé de rech Contractuel</b>	<b>465,00</b>
<b>Chargé de Recherche de Classe Normale</b>	<b>465,00</b>

**NOTE DE GESTION RELATIVE AU REGIME  
INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES  
SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT  
PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AUX INGENIEURS ET  
TECHNICIENS DU CNRS**

Visa du contrôleur général :

*Publiée au bulletin officiel du CNRS*

L'Administrateur Général  
chargé du Contrôle Economique et Financier



**Jean-Claude PERREL**

Circulaire CIR171898DRH du 22/08/2017 modifiée le 20/11/2017 (mise en œuvre des dispositions du décret n° 2017-1419 du 28 septembre 2017 relatif aux garanties accordées aux agents publics exerçant une activité syndicale)

La présente note a pour objet de fixer les règles de gestion portant mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## I. PRINCIPES GENERAUX

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié porte création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le RIFSEEP est composé de deux parties : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) d'une part, le complément indemnitaire annuel (CIA) d'autre part.

Ce régime indemnitaire repose sur le classement des emplois dans des groupes de fonctions.

Cinq arrêtés du 24 mars 2017 pris pour l'application aux corps des ingénieurs et des personnels techniques de la recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité<sup>1</sup> fixent le nombre de groupes de fonctions par corps, les montants minimaux par grade et les montants plafonds de chaque groupe de fonctions. Des montants plafonds différents sont fixés pour les agents bénéficiant d'une concession de logement pour nécessité absolue de service. En outre, ces arrêtés fixent les montants maximaux annuels du complément annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de chaque groupe de fonctions.

L'annexe 1 de la présente note liste l'ensemble des textes réglementaires.

Le RIFSEEP s'applique à l'ensemble des techniciens et ingénieurs du CNRS régis par le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, ainsi qu'aux agents occupant l'emploi de délégué régional, conformément à l'arrêté du 19 juillet 2017<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

<sup>2</sup> Arrêté du 19 juillet 2017 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation du

Ce dispositif n'est pas applicable aux contractuels du CNRS et aux fonctionnaires appartenant aux corps des chercheurs.

Il n'est également pas applicable aux agents en service à l'étranger qui bénéficient d'émoluments indexés, à savoir l'indemnité de résidence à l'étranger et le cas échéant les majorations familiales et le supplément familial à l'étranger (*cf. article 2 du décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger*).

Par ailleurs, le RIFSEEP est exclusif, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature, c'est-à-dire de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et/ ou à la manière de servir (*cf. article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité*). Ainsi, les primes et indemnités listées en annexe 3 de la présente note ne sont pas cumulables avec le RIFSEEP et ne peuvent continuer à être servies aux bénéficiaires du RIFSEEP à compter de sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Certaines primes et indemnités listées dans l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité demeurent cumulables par exception (*cf. annexe 5 de la présente note*). Il en est ainsi, par exemple, de l'indemnité de caisse et de responsabilité.

Par ailleurs, certaines autres primes et indemnités sont cumulables car non liées aux fonctions et/ ou à la manière de servir. Ces primes et indemnités dont peuvent bénéficier certains ingénieurs et techniciens CNRS sont listées en annexe 4 de la présente note. Il en est ainsi, par exemple, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement. L'attribution de la nouvelle bonification indiciaire est également cumulable avec le RIFSEEP.

## **II. GROUPES DE FONCTIONS**

### **A. CLASSEMENT DES FONCTIONS DANS LES GROUPES DE FONCTIONS**

Les fonctions exercées par les ingénieurs et techniciens sont classées chacune dans l'un des treize groupes de fonctions prévus par les arrêtés du 24 mars 2017 pris pour l'application aux corps des ingénieurs et des personnels techniques de la recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité.

Le classement est effectué compte tenu de la cartographie ministérielle des groupes de fonctions, jointe en annexe 2 de la présente note, qui identifie pour chaque corps les différents types de fonctions susceptibles d'être exercées par les agents.

Les profils d'emploi font mention du groupe de fonctions.

Lors du passage au RIFSEEP le 1<sup>er</sup> septembre 2017, il est tenu compte du fait que l'emploi occupé par un agent est corrélé à son grade ; le classement de son emploi dans un groupe de fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2017 est effectué en fonction de son grade.

Lors du passage au RIFSEEP le 1<sup>er</sup> septembre 2017, les emplois du grade IECN du corps des ingénieurs d'études sont classés dans le groupe 3 du corps des ingénieurs d'études, les emplois du grade IEHC, ancien grade IE1, du corps des ingénieurs d'études sont classés dans le groupe 2 du

---

ministère chargé de l'enseignement supérieur, à certains corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et à l'emploi de délégué régional du Centre national de la recherche scientifique.

corps des ingénieurs d'études et ceux du grade IEHC, ancien grade IEHC, du corps des ingénieurs d'études sont classés dans le groupe 1 du corps des ingénieurs d'études.

Lors du passage au RIFSEEP le 1<sup>er</sup> septembre 2017, sans préjuger d'évolutions futures, les emplois d'assistant ingénieur sont classés dans le groupe 2 du corps des assistants ingénieurs.

Les emplois du grade ATRP1 et du grade ATRP2 du corps des adjoints techniques de la recherche sont classés au 1<sup>er</sup> septembre 2017 dans le groupe 1 du corps des adjoints techniques.

## **B. CHANGEMENT DE GROUPE DE FONCTIONS**

Le changement de fonctions de l'agent peut le conduire, soit à conserver son classement dans le même groupe de fonctions, soit à être classé dans un autre groupe de fonctions selon le classement de l'emploi d'accueil.

Ce changement peut résulter des situations suivantes :

- la mobilité interne ou la modification substantielle de la fiche de poste ;

Dans tous les cas, un agent ne peut être classé que dans un groupe de fonctions relevant de son corps d'appartenance. Si dans le cadre d'une campagne NOEMI ou FSEP, un agent est retenu sur un emploi relevant du même corps mais classé dans un groupe inférieur ou supérieur, son emploi sera classé par principe dans le groupe de son nouvel emploi. Toutefois, si cela conduit à un classement dans un groupe de fonctions inférieur, le classement dans le même groupe de fonctions pourra être prononcé après examen individuel préalable au changement de fonctions.

Si, dans le cadre d'une campagne NOEMI ou FSEP, un agent est retenu sur un emploi relevant d'un corps inférieur au sien, cet emploi sera classé dans le groupe le plus bas de son corps d'appartenance. Si l'emploi relève d'un corps supérieur au sien, l'emploi sera classé dans le groupe le plus élevé du corps d'appartenance de l'agent.

Lorsque des agents sont amenés à changer de fonctions suite à une opération de restructuration ou de réorganisation de service conduisant à une mobilité sur un emploi d'un groupe de fonctions inférieur, le classement est prononcé dans le groupe de fonctions qui était le leur avant cette mobilité.

- d'un changement de corps (concours internes et listes d'aptitude)

Le changement de corps emporte l'exercice de fonctions du corps supérieur et conduit à un classement dans un groupe de fonctions du corps supérieur. A cet effet, en cas de changement de corps, une nouvelle fiche de poste devra être établie au regard de laquelle il sera procédé au classement de l'emploi dans l'un des groupes de fonctions du corps supérieur. *A contrario*, le changement de grade, qui n'emporte pas nécessairement changement de fonctions, ne donne pas lieu à un changement de groupe de fonctions.

## **III. IFSE**

### **A. DETERMINATION DU MONTANT DE L'IFSE**

Le montant de l'IFSE est déterminé par la somme des éléments suivants :

- un socle indemnitaire ;
- un montant lié à la technicité et à l'expertise ;
- le cas échéant, un montant prenant en compte l'encadrement, le pilotage, la coordination ou la conception ;

- le cas échéant, un montant lié à des sujétions particulières ou au degré d'exposition du poste.

Toutes composantes confondues, le montant annuel d'IFSE calculé en application des règles ci-dessous ne pourra être inférieur aux minima par grade fixés par les arrêtés du 24 mars 2017 pris pour l'application aux corps des ingénieurs et des personnels techniques de la recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité rappelés ci-dessous :

*Minima annuels par grade*

Corps	IR			IE			AI	T			ATR		
Grade	IRHC	IR1	IR2	IEHC	IE1	IE2	AI	TCE	TCS	TCN	ATRP1	ATRP2	ATR
Montant	3 500 €	3 200 €	3 000 €	3 000 €	2 800 €	2 600 €	2 200 €	1 850 €	1 750 €	1 650 €	1 600 €	1 600 €	1 350 €

Les montants figurant dans la suite de la présente note sont des montants mensuels bruts en euros.

### 1. Socle indemnitaire

Dès le passage au RIFSEEP, chaque agent bénéficie d'un montant mensuel de base, appelé socle indemnitaire, fixé conformément à la décision n° DEC171892DRH.

### 2. Technicité, expertise

Chaque agent occupe un emploi qui requiert un certain niveau d'expertise ou de technicité. Ainsi, il bénéficie, au titre du groupe dans lequel son emploi est classé, d'un montant mensuel reconnaissant cette expertise fixé conformément à la décision n° DEC171893DRH.

### 3. Encadrement, pilotage, coordination et conception

L'encadrement, le pilotage, la coordination et la conception sont à titre principal pris en compte pour le classement des emplois dans les groupes de fonctions et sont ainsi indemnisés via les montants mensuels liés au classement dans les groupes.

Toutefois, la nomination sur un emploi d'encadrement supérieur listé dans la présente note donne lieu à l'attribution d'un montant spécifique complémentaire d'IFSE. Ces emplois sont classés en trois catégories hiérarchisées en fonction de critères liés notamment à la définition du poste, sa place dans l'organisation du CNRS et son périmètre.

#### a) Listes des emplois

- Directeurs, directeurs délégués, directeurs adjoints et adjoints aux directeurs ;
- Directeurs adjoints administratif des instituts et leurs adjoints éventuels ;
- Délégués régionaux et adjoints aux délégués régionaux ;

- Chefs/responsables de service et assimilés ;
- Chefs de projets ;
- Administrateurs de laboratoire ;
- Conseillers du Président et du directoire, FSD, Médiateur et directeur de cabinet.

#### b) Catégories

- Catégorie 1 : elle regroupe des emplois positionnés dans des directions, dans les délégations régionales, dans des instituts voire auprès de la présidence. Ces emplois impliquent une responsabilité et une prise de risque élevées. Ils sont associés à un large périmètre d'activité et à un fort volume d'affaires traitées. Ils peuvent comporter une délégation de pouvoir et de signature. Ils supposent d'importantes responsabilités d'encadrement et nécessitent une aptitude solide au management transversal, des compétences étendues, une expérience forte et/ou un parcours professionnel antérieur spécifique.
- Catégorie 2 : elle regroupe des emplois positionnés dans des directions, dans les délégations régionales, dans des instituts, dans des unités voire auprès de la présidence. Ces emplois comportent un domaine d'activité large, recouvrant tout ou partie de l'activité de la direction concernée. Ils nécessitent des compétences professionnelles spécifiques, une aptitude forte au *reporting* et au management. Les titulaires de ces postes peuvent être amenés, le cas échéant, à remplacer leur supérieur.
- Catégorie 3 : elle regroupe des emplois positionnés dans les délégations régionales, certaines directions et certains instituts. Ces emplois nécessitent des compétences spécifiques dans le domaine d'activité, des capacités de management et d'organisation.

#### c) Montants

A chaque emploi correspond un montant mensuel supplémentaire d'IFSE prédéfini et compris dans une des fourchettes fixées pour chaque catégorie conformément à la décision n° DEC171894DRH.

Pour l'emploi d'administrateur de laboratoire, le montant annuel compris dans la fourchette, fixée conformément à la décision n° DEC171894DRH, est déterminé en fonction du nombre d'ETPT dans l'unité et du volume de crédits gérés.

## 4. Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste

#### a) Sujétions particulières de l'emploi

Certaines contraintes fonctionnelles et/ou géographiques inhérentes au poste occupé peuvent ouvrir droit à un montant mensuel supplémentaire d'IFSE.

Les assistants de prévention nommés et formés dans les conditions prévues par l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS et qui exercent cette fonction en sus de leur activité principale bénéficieront, au regard de la quotité de temps



d'exercice de la fonction, d'un montant mensuel d'IFSE supplémentaire fixé conformément à la décision n° DEC171895DRH.

De même, les personnes compétentes en radioprotection nommées et formées pour exercer les missions définies aux articles R. 4451-110 à R. 4451-114 du code du travail, qui exercent cette fonction en sus de leur activité principale, bénéficieront, au regard du régime auquel est soumise l'activité de l'unité auprès de laquelle est exercée la fonction (autorisation ou déclaration auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire), d'un montant mensuel d'IFSE supplémentaire fixé conformément à la décision n° DEC171896DRH.

b) Degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel (DEPREP)

Au regard des sujétions et responsabilités particulières liées à une affectation dans certains services du siège et des délégations régionales ou dans certaines unités, listés par la décision n° DEC172491DRH, un montant mensuel complémentaire peut être servi dans la limite des montants plafonds fixés par la décision n° DEC171897DRH.

A titre dérogatoire et exceptionnel, certains agents dont la situation se distingue particulièrement, par leurs sujétions, leurs responsabilités ou un niveau élevé d'exposition peuvent bénéficier d'un montant mensuel d'IFSE complémentaire sur décision expresse du DGDR.

## **B. DETERMINATION DU MONTANT DE L'IFSE « GARANTIE INDEMNITAIRE »**

Le montant mensuel de la somme des primes et indemnités perçues par l'agent avant la mise en œuvre du RIFSEEP ayant la même nature et non exceptionnelles, appelé « *garantie indemnitaire* », est maintenu s'il demeure supérieur au montant de l'IFSE déterminé en application des règles fixées au A ci-dessus et jusqu'à ce que l'agent change de fonctions même si cela n'emporte pas changement de groupe de fonctions.

Sont retenues au titre de la « *garantie indemnitaire* » : la PPRS et la PFI servies à l'exception des versements exceptionnels (c'est-à-dire à l'exception des « *compléments* » PPRS et des « *compléments* » PFI), l'ISFIC, l'indemnisation des assistants de prévention, la prime de technicité, l'indemnité de difficulté administrative Alsace-Moselle, l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants, l'indemnité de panier et l'indemnité de responsabilité des régisseurs effectuant cette mission de manière permanente.

Il est rappelé que le montant de la garantie est déterminé sans préjudice de la déduction faite du montant des indemnités transformé en points d'indice en application de l'article 148 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 et du décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 pris en application de l'article 148 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 et portant mise en œuvre de la mesure dite du « *transfert primes/ points* » applicable aux corps de catégorie B en 2016, aux corps de catégorie C en 2017 et aux corps de catégorie A en 2017 et 2018. Ce mécanisme consiste à abattre le montant global des primes et indemnités servies à l'agent compte tenu de l'attribution de points d'indice pris en compte pour la retraite au titre de la pension civile.

## **C. REEXAMEN DU MONTANT DE L'IFSE**

### **1. Réexamen du montant de l'IFSE en cas de changement de fonctions**

Tout changement de fonctions, qu'il conduise ou non à un changement de groupe de fonctions donne lieu au réexamen du montant de l'IFSE et à la détermination du montant associé aux nouvelles

fonctions, lequel peut prendre en compte le montant de la « *garantie indemnitaire* » des agents qui en bénéficiaient.

*Cas particulier* : conformément à l'article 7 du décret n° 2017-1419 du 28 septembre 2017 relatif aux garanties accordées aux agents publics exerçant une activité syndicale, l'agent bénéficiant d'une décharge totale au titre d'une activité syndicale conserve le montant d'IFSE attaché aux fonctions exercées avant d'en être déchargé. En application de l'article 8 du décret précité, le montant d'IFSE servi à ces agents sera réexaminé, le cas échéant, au regard des modifications des barèmes fixés par les décisions n° DEC171892DRH, n° DEC171893DRH, n° DEC171894DRH, n° DEC171895DRH, n° DEC171896DRH et n° DEC171897DRH.

## **2. Réexamen du montant de l'IFSE au regard de l'expérience professionnelle**

Tous les quatre ans, en l'absence de changement de groupe de fonctions, le montant de l'IFSE servi à l'agent peut être réévalué, dans le respect des enveloppes budgétaires disponibles, pour tenir compte de l'expérience professionnelle acquise dans les fonctions, notamment :

- l'approfondissement des savoirs techniques et de leur utilisation ;
- l'approfondissement de la connaissance de l'environnement de travail et des procédures ;
- la gestion d'un évènement exceptionnel permettant d'acquérir une nouvelle expérience ou d'approfondir les acquis.

Au regard de ces critères portant sur la technicité et l'expertise, la part de l'IFSE reconnaissant la technicité et l'expertise déterminée en application du paragraphe III. A. 2) ci-dessus peut être revalorisée dans limite de 5%, pour une durée de référence de 4 ans. S'agissant des agents percevant l'IFSE « *garantie indemnitaire* », le montant de la réévaluation est également fonction de la part de leur IFSE déterminée en application du paragraphe III. A. 2) ci-dessus. Ce montant sera servi en complément de l'IFSE « *garantie indemnitaire* ».

En cas de changement de fonctions dans un groupe de niveau supérieur, l'agent peut conserver son montant d'IFSE ainsi revalorisé s'il lui est plus favorable.

## **3. Réexamen du montant de l'IFSE en cas de changement de grade**

Le changement de grade donne lieu obligatoirement à un réexamen du montant de l'IFSE déterminé en application du paragraphe III. A. ci-dessus y compris pour les agents percevant l'IFSE « *garantie indemnitaire* » et ceux bénéficiant d'une décharge syndicale.

### **D. NOTIFICATION DU MONTANT DE L'IFSE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017 ET LORS D'UN CHANGEMENT DE FONCTIONS ET/OU D'UNE REVALORISATION**

Le montant de l'IFSE déterminé en application du paragraphe III. A. ci-dessus servi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 sera notifié en septembre 2017 en même temps que le classement dans le groupe de fonctions.

Cette notification mentionnera également le montant de la « *garantie indemnitaire* » si celui-ci est supérieur au montant de l'IFSE déterminé en application paragraphe III. A. ci-dessus.

Lors d'un changement de fonctions et/ou lors d'une revalorisation du montant de l'IFSE, l'agent recevra une notification, le cas échéant par voie électronique. Cette notification mentionnera également le montant mensuel de la « *garantie indemnitaire* » servi si ce montant demeure supérieur à celui de l'IFSE déterminé en application du paragraphe III. A. ci-dessus.

## **E. REGLES D'ABATTEMENT**

Les règles d'abattement suivantes concernent l'IFSE et sont appliquées automatiquement dans l'outil informatique de gestion SIRHUS. Elles résultent de la réglementation relative aux primes et indemnités liées à l'exercice des fonctions.

Conformément à l'article 40 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, l'IFSE est abattue selon le taux de rémunération en fonction de la quotité de temps de travail.

Elle fait l'objet d'abattements intégraux en 30<sup>ème</sup> en cas d'entrée ou de sortie en cours de mois, de changement de position administrative sans traitement en cours de mois, tels que le détachement, la disponibilité et le congé parental, et d'absences non rémunérées, telles que les absences de service fait et les absences pour fait de grève.

Par ailleurs, en cas de congé de formation professionnelle, l'agent qui perçoit une indemnité spécifique pendant ce congé ne peut percevoir l'IFSE au titre de la même période. L'IFSE est donc abattue intégralement en 30<sup>ème</sup> (*cf. article 25 du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat*).

En cas de congé ordinaire de maladie, l'IFSE suit le sort du traitement. Ainsi, si le congé ordinaire de maladie est rémunéré à plein traitement, il n'est appliqué aucun abattement sur l'IFSE, laquelle est versée intégralement. Néanmoins, si le congé ordinaire de maladie est rémunéré à demi-traitement alors l'IFSE est abattue dans les mêmes proportions (*cf. article 1<sup>er</sup> du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés*).

En cas de congé maternité, paternité, adoption, accueil de l'enfant, le bénéficiaire de l'IFSE a droit à son maintien (*cf. article 1<sup>er</sup> du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés*).

En cas de congé de longue maladie ou de longue durée, l'agent ne dispose pas d'un droit au maintien de l'IFSE car il s'agit d'une indemnité attachée à l'exercice des fonctions, laquelle est abattue intégralement en 30<sup>ème</sup> pendant ce type de congé, peu importe le taux de rémunération servie (*cf. article 37 du décret n° 86-442 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires*). Néanmoins, il convient de préciser que l'agent a droit au maintien de l'IFSE qui a été versée pendant un congé ordinaire de maladie transformé rétroactivement en congé de longue maladie ou de longue durée (*cf. article 1<sup>er</sup> du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés*).

## IV. CIA

### A. DEFINITION ET MONTANT

Les bénéficiaires de l'IFSE peuvent, par ailleurs, bénéficier d'un complément indemnitaire annuel qui tient compte de leur engagement professionnel et de leur manière de servir, et dont le montant peut varier d'une année sur l'autre, à la hausse ou à la baisse.

Les arrêtés du 24 mars 2017 pris pour l'application aux corps des ingénieurs et des personnels techniques de la recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité fixent les montants maximaux du complément indemnitaire annuel par groupe de fonctions.

Ainsi, chaque agent peut bénéficier d'un montant de complément indemnitaire annuel dans la limite des plafonds annuels suivants qui sont fonction du corps et du groupe dans lequel est classé l'emploi :

Corps	IR			IE			AI		T			ATR	
Groupe	G1	G2	G3	G1	G2	G3	G1	G2	G1	G2	G3	G1	G2
Montant plafond	6 300 €	5 700 €	5 250 €	5 250 €	4 800 €	4 200 €	3 600 €	3 150 €	2 280 €	2 040 €	1 800 €	1 300 €	1 200 €

Les agents appartenant à l'un des corps d'ingénieurs et des personnels techniques de la recherche qui bénéficient d'une décharge totale au titre d'une activité syndicale, conformément à l'article 7 du décret n° 2017-1419 du 28 septembre 2017 relatif aux garanties accordées aux agents publics exerçant une activité syndicale, bénéficient d'un montant de complément indemnitaire annuel égal au montant moyen de CIA attribué aux fonctionnaires du même corps.

### B. PROCEDURE

Le montant du complément indemnitaire annuel est proposé par le directeur d'unité au regard de l'évaluation de l'agent, conduite dans le cadre des entretiens annuels d'activités et de l'enveloppe budgétaire mise à sa disposition.

Il est versé en deux fois, en juillet et en décembre, dans les conditions précisées par la note de la direction des ressources humaines.

## V. EVOLUTION DE LA PRESENTE NOTE DE GESTION


La présente note de gestion relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux ingénieurs et techniciens du CNRS a vocation à évoluer.

Le cas échéant, conformément au 5° de l'article 34 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, le comité technique sera consulté uniquement si les modifications de la note de gestion portent sur les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents. Par voie de conséquence, les barèmes mentionnés dans la note de gestion pourront faire l'objet de modifications

sans consultation du comité technique dans la mesure où de telles modifications ne rentrent pas dans le champ de la concertation.

Fait à Paris le **20 NOV. 2017**

Pour la Présidente du CNRS  
Le Directeur général délégué aux ressources

  
Christophe Coudroy

**ANNEXES****Annexe 1 : Textes réglementaires**

- Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 19 juillet 2017 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à certains corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et à l'emploi de délégué régional du Centre national de la recherche scientifique ;
- Arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

- Circulaire ministérielle n° RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

## Annexe 2 : Cartographie ministérielle des fonctions commune EPST

BO Déc. 2017 / p.30

Groupe	Ingénieur de recherche
<b>1</b>	Fonctions à très haute responsabilité et/ou stratégiques Fonctions d'encadrement supérieur et/ou de management stratégique Fonctions de haute expertise et/ou hautement spécialisées
<b>2</b>	Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise
<b>3</b>	Fonctions d'élaboration ou de développement de processus, de projet, de protocole et/ou de programme transversal ou complexe Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception ou de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation <i>...telles que définies dans REFERENS</i>

Groupe	Ingénieur d'études
<b>1</b>	Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programme complexe Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise
<b>2</b>	Fonctions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de processus, de projet, de protocole et/ou programme complexe Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception et de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation
<b>3</b>	Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions de préparation et de mise en œuvre de protocoles scientifiques et/ou techniques <i>...telles que définies dans REFERENS</i>

Groupe	Assistant ingénieur
<b>1</b>	Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions d'encadrement ou de coordination Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques avec expertise particulière
<b>2</b>	Fonctions de gestion de procédures et/ou d'activités usuelles Fonctions de coordination Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques Fonctions de mise en œuvre de protocoles expérimentaux <i>...telles que définies dans REFERENS</i>

Groupe	Technicien de la recherche
<b>1</b>	Fonctions de mise en œuvre de procédures complexes Fonctions d'encadrement ou de coordination Fonctions à technicité élevée
<b>2</b>	Fonctions de gestion et de contrôle de procédures spécialisées Fonctions de coordination Fonctions à technicité particulière
<b>3</b>	Fonctions de gestion de procédures usuelles Fonctions à technicité usuelle <i>...telles que définies dans REFERENS</i>

Groupe	Adjoint technique de la recherche
<b>1</b>	Fonctions d'exécution nécessitant une qualification particulière
<b>2</b>	Fonctions d'exécution d'activités usuelles <i>...telles que définies dans REFERENS</i>



### Annexe 3 : Primes de même nature non cumulables avec le RIFSEEP

- Prime de participation à la recherche scientifique :
  - Décret n° 2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la PPRS dans certains EPST ;
  - Arrêté du 15 janvier 2002 fixant les conditions dans lesquelles sont déterminés les taux moyens et les attributions individuelles de la PPRS.
  
- Prime de fonctions informatiques :
  - Décret n° 71-342 du 29 avril 1971 relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics, affectés au traitement de l'information.
  
- Indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif :
  - Décret n° 2006-491 du 26 avril 2006 instituant une indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique ;
  - Arrêté du 26 avril 2006 fixant le montant annuel maximum de l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif attribuée à certains personnels en fonctions dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique.
  
- Indemnisation des assistants de prévention :
  - Décret n° 2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la PPRS dans certains EPST ;
  - Instruction n° 12294DAJ du 1er 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS.
  
- Prime de technicité :
  - Décret n° 73-374 du 28 mars 1973 relatif à l'attribution d'une prime de technicité aux opérateurs sur machines comptables ;
  - Arrêté du 31 décembre 199 fixant les taux de la prime de technicité allouée aux opérateurs sur machines comptables ;
  - Note CNRS du 21 juillet 2003 portant sur la prime de technicité.
  
- Indemnité de difficulté administrative Alsace-Moselle :
  - Décret n° 46-2020 du 17 septembre 1946 portant attribution d'une indemnité de difficultés administratives aux personnels civils de l'Etat en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

- Indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants :
  - Décret n° 67-624 du 23 juillet 1967 fixant les modalités d'attribution et les taux des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants ;
  - Arrêté du 11 août 1975 relatif aux conditions d'attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants susceptibles d'être allouées à divers personnels relevant du ministère de l'éducation et du secrétariat d'Etat aux universités et liste des travaux y ouvrant droit.
  
- Indemnité de panier :
  - Décret n° 73-979 du 22 octobre 1973 relatif à l'attribution de panier en faveur de certains personnels des administrations de l'Etat ;
  - Arrêté du 31 décembre 1999 fixant le taux de l'indemnité de panier allouée à certains personnels des administrations de l'Etat.
  
- Indemnité de responsabilité des régisseurs effectuant cette mission de manière permanente :
  - Décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
  - Arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents.

## Annexe 4 : Primes cumulables par nature avec le RIFSEEP

*(liste non exhaustive)*

- Indemnité de résidence :
  - Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, article 20 ;
  - Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, article 64 ;
  - Décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnes des établissements publics d'hospitalisation ;
  - Circulaire FP/7 n° 1996 du 12 mars 2001 relative à la modification des zones d'indemnité de résidence.
  
- Supplément familial de traitement :
  - Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, article 20 ;
  - Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, article 64 ;
  - Décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnes des établissements publics d'hospitalisation ;
  - Décret n° 99-491 du 10 juin 1999 portant attribution à compter du 1er juillet 1999 de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'Etat et à certains personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation et fixant les modalités de calcul du supplément familial de traitement ;
  - Circulaire FP/7 n° 1958 du 9 août 1999 relative aux modalités de calcul et de versement du supplément familial de traitement ;
  
- Indemnité de sujétion géographique :
  - Décret n° 2013-314 du 15 avril 2013 portant création d'une indemnité de sujétion géographique ;
  - Arrêté du 9 juin 2015 fixant le montant de l'indemnité de sujétion géographique attribuée aux agents exerçant dans des services relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche affectés en Guyane ;
  - Note CNRS du 2 juillet 2015 relative à la mise en œuvre du décret n° 2013-314 du 15 avril 2013 portant création d'une indemnité de sujétion géographique.

- Indemnité pour travaux de nature exceptionnelle (*plongée sous-marine*) :
  - Décret n° 69-945 du 16 octobre 1969 relatif à la création d'une indemnité pour travaux de nature exceptionnelle au profit des agents du ministère de l'éducation nationale ou des établissements publics de recherche qui en relèvent ;
  - Arrêté du 6 juillet 2000 fixant les taux annuels de l'indemnité pour travaux de nature exceptionnelle allouée aux agents permanents du ministère de l'éducation nationale ou des établissements publics de recherche qui en relèvent.
  
- Indemnité d'éloignement dans les TAAF :
  - Décret n° 67-600 du 23 juillet 1967 relatif au régime de rémunération des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires d'Outre-mer ;
  - Décret n° 68-568 du 21 juin 1968 fixant le régime particulier de rémunération des personnels civils de l'Etat et des établissements publics à caractère administratif envoyés en service temporaire dans le territoire des Terres australes et antarctiques françaises ;
  - Arrêté du 28 juillet 1967 relatif au coefficient de majoration applicable aux rémunérations des magistrats et des fonctionnaires de l'Etat en service dans les territoires d'outre-mer.
  
- Prime d'intéressement :
  - Code de la propriété intellectuelle.
  
- Indemnité de départ volontaire :
  - Décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire ;
  - Décret n° 88-211 du 3 mars 1988 instituant une indemnité de départ volontaire des chargés de recherche et des directeurs de recherche du CNRS régis par le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 ;
  - Décision n° 090035 DRH du 2 avril 2009 fixant pour les agents du CNRS les modalités de calcul du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le décret n°2008-338 du 17 avril 2008 ;
  - Note CNRS du 17 février 2015 portant sur l'indemnité de départ volontaire.

### **Annexe 5 : Primes cumulables par exception avec le RIFSEEP**

*(cf. arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat)*

- Indemnité de caisse et de responsabilité :
  - Décret n° 73-899 du 18 septembre 1973 relatif aux indemnités de caisse et de responsabilité allouées aux agents comptables des services de l'Etat dotés d'un budget annexe et aux agents comptables des établissements publics nationaux.
  
- Indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail :
  - Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature.
  
- Indemnité pour service à la mer :
  - Décret n° 79-267 du 30 mars 1979 instituant une indemnité pour service à la mer en faveur des personnels enseignants, chercheurs et techniques de certains établissements relevant des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
  - Arrêté du 3 avril 2009 fixant le montant et les modalités d'attribution de l'indemnité pour service à la mer allouée à certains personnels relevant des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**DEC162356 DSFIM**

**Décision portant acceptation des dons consentis au CNRS en 2015**

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;


Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de dons affectés et non affectés ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Sont acceptés les dons consentis au CNRS mentionnés dans le tableau annexé à la présente décision au titre de l'année 2015.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 OCT. 2016**

  
Alain FUCHS

**DEC172975 - DSFIM**

**Décision portant acceptation des dons consentis au CNRS en 2016**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS 23 octobre 2017 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de présidente par intérim du CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir à la présidente notamment en matière d'acceptation de dons affectés et non affectés ;

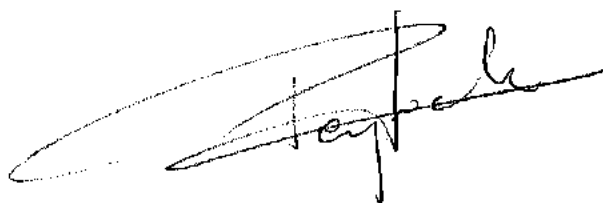
**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Sont acceptés les dons consentis au CNRS mentionnés dans le tableau annexé à la présente décision au titre de l'année 2016.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Anne PEYROCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Peyroche', written over the printed name.

**DEC 171748DSFIM**

**Décision acceptant la libéralité consentie par Mme Castillon Marie Reine née Seguin**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

**Considérant** le testament olographe en date du 1<sup>er</sup> août 1995 de Madame Castillon née Seguin aux termes duquel cette dernière a légué pour moitié ses droits dans un pavillon sis à Auxerre, 3 bs rue des Pervenches, et un pavillon sis à Auxerre, 7 rue des Grands Boivins.

**Considérant** l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès du testateur soit le 6 mars 2016,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est accepté, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers du défunt et que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité consentie par Mme Castillon Marie Reine née Seguin.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DEC173109DR01

Décision portant nomination de Mme Angélique AMELOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie (LPP)

#### LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie (LPP) et nommant M. Cédric GENDROT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 3 mars 2017 ;

Considérant que **Mme Angélique AMELOT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du CNRS, du 12 au 14 novembre 2013 et du 11 au 13 décembre 2013.

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Angélique AMELOT**, IR2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie (LPP), à compter du 4 mars 2017.

**Mme Angélique AMELOT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Angélique AMELOT** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 6 octobre 2017

Le directeur de l'UMR7018  
Cédric GENDROT

Cédric GENDROT  


Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Carle BONAFOUS-MURAT, président de l'Université Sorbonne Nouvelle

Décision portant cessation de fonctions de Mme Cécile VERNOCHET, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UMR9196 intitulée Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux

## LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC150984DR03 du 27 mars 2015 portant nomination de **Mme Cécile VERNOCHET** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par **Mme Cécile VERNOCHET**, dans l'unité du CNRS UMR9196 à compter du 28 août 2017.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 12 octobre 2017

CNRS UMR 9196  
 Directeur Thierry HEIDMANN  
 INSTITUT GUSTAVE ROUSSY  
 39 Rue Camille Desmoulins  
 94805 Villejuif Cedex - FRANCE  
 Tél. : 33/1 42 11 54 33 - Fax : 33/1 42 11 53 42

  
 Le directeur de l'UMR9196  
 Thierry HEIDMANN

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Pour la Déléguée régionale  
 et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale  
 en charge du service mutualisé d'Ile-de-France

Visa de Sylvie RETAILLEAU, présidente de l'Université Paris-Sud

UNIVERSITÉ  
 PARIS  
 SUD  
 ERIC CHAREYRE

Visa de Alexander EGGERMONT, directeur général de l'Institut Gustave Roussy

PRÉSIDENCE  
 Institut Gustave Roussy  
 91405 ORSAY cedex

DEC173176DR01

**Décision portant nomination de Mme Carla CARVALHAIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8185 intitulée Espace, Nature et Culture**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8185 intitulée Espace, Nature et Culture et nommant M. Louis DUPONT en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 16 avril 2015 ;

Considérant que **Mme Carla CARVALHAIS** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 2 au 4 mai, puis du 26 au 28 juin 2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Carla CARVALHAIS**, AI, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte **UMR8185 intitulée Espace, Nature et Culture**, à compter du 29 juin 2017.

**Mme Carla CARVALHAIS** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Carla CARVALHAIS** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 26 juillet 2017

Le directeur de l'UMR8185  
Louis DUPONT

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Clarisse', written over the text of the visa.

Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris-Sorbonne

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Barthélémy', written below the text of the visa.

DEC162752INSU

**Décision portant nomination de Madame Pascale Talour aux fonctions de Chargée de mission à l'INSU.****LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Madame Pascale Talour, anciennement ingénieur de recherche au CNRS partie à la retraite et devenue personnel non permanent, est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des travaux de la DIST, des relations entre l'INSU et l'INIST, du portail Bibliopla@nets, de l'animation des Professionnels IST de l'INSU, des abonnements et contrats passés par l'INSU avec certains éditeurs scientifiques. Elle sera correspondante INSU auprès de la DIST et sera également en charge de la structuration de l'information scientifique de l'INSU. Sa mission sera menée en liaison avec les DAS des domaines thématiques. Elle s'appuiera sur le réseau des correspondants IST de l'INSU.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Pascale Talour demeure affectée au sein de l'unité mixte de service « Institut de physique du globe de Paris » (UMS3454) dont l'adresse est : UMS-IPGP, 1 rue Jussieu, 75238 PARIS.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2017

Le Président,  
Alain Fuchs

DEC172683DR01

**Décision portant nomination de M. Patrick AIMEDIEU aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8205 intitulée Laboratoire Navier (NAVIER)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° 142119DGDS du 18 décembre 2014 nommant M. Karam SAB, directeur de l'UMR8205 intitulée Laboratoire Navier (NAVIER) ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie-Recherche option Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, délivré à **M. Patrick AIMEDIEU** le 19 novembre 2015 par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires ;

**Vu** l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 15 juillet 2014.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

**M. Patrick AIMEDIEU**, IR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 19 novembre 2015.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

**M. Patrick AIMEDIEU** exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

K.S. Sr. W. U-



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

### Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Patrick AIMEDIEU** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

### Article 4 : Publication

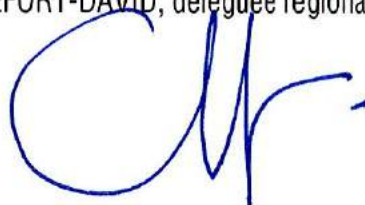
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 19 septembre 2017

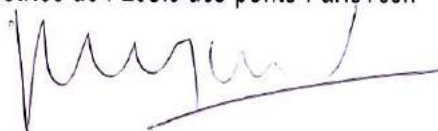
Le directeur d'unité  
Karam SAB



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

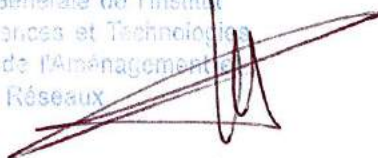


Visa de Sophie MOUGARD, directrice de l'École des ponts ParisTech



Visa de Hélène JACQUOT-GUIMBAL directrice générale de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)

La Directrice Générale de l'Institut  
Français des Sciences et Technologies  
des Transports, de l'Aménagement  
des Réseaux



Hélène JACQUOT-GUIMBAL



DEC172567INS2I

**Décision portant cessation de fonctions de M. Matthieu CORD aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

**Vu** la décision DEC152386DAJ du 18 décembre 2015 portant délégation de signature à Madame Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC162793INS2I portant nomination de M. Matthieu CORD, chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 15 septembre 2017, aux fonctions de chargé de mission, auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science du CNRS pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), exercées par M. Matthieu CORD, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris B.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 septembre 2017

Pour le président et par délégation,  
La directrice générale déléguée à la science  
Anne Peyroche

DEC172617INSB

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Florian Waszak, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8242 intitulée « Laboratoire psychologie de la perception »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8242 intitulée « Laboratoire psychologie de la perception » et nommant M. Andrei Gorea directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Andrei Gorea, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 19 octobre 2017.

II. A compter de cette même date, M. Florian Waszak, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 octobre 2017

Pour le président et par délégation,  
la directrice générale déléguée à la science  
Anne Peyroche



DEC172571DR04

Décision portant nomination de M. Olivier CHAUDET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay

## LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Madame Elisabeth GASSIAT directeur de l'unité de recherche n° UMR8628, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Olivier CHAUDET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B les 2, 3, 4 mai et les 26, 27, 28 juin 2017 ;

## DECIDE

**Article 1** : M. Olivier CHAUDET, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8628, à compter du 29/06/2017.

M. Olivier CHAUDET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier CHAUDET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 8 septembre 2017  
Le directeur de l'unité  
Elisabeth GASSIAT

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale Ile-de-France Sud  
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'Université Paris-Sud,  
La présidente  
Sylvie RETAILLEAU



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC172574DR04

Décision portant nomination de M. Damien SEVERE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY400 intitulée Délégation Ile-de-France Sud

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ nommant Madame Marie-Hélène PAPIILLON déléguée régionale Ile-de-France Sud, à compter du 17/07/2017 ;

Considérant que M. Damien SEVERE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B les 2, 3, 4 mai et les 26, 27 et 28 juin 2017 ;

#### DECIDE

**Article 1** : M. Damien SEVERE, TCS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY400, à compter du 29/06/2017.

M. Damien SEVERE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Damien SEVERE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 8 septembre 2017  
La déléguée régionale Ile-de-France Sud  
Marie-Hélène PAPIILLON



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC172572DR04

Décision portant nomination de Mme Carole LAFFONT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Martin CRESPI directeur de l'unité de recherche n° UMR9213, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Carole LAFFONT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B les 2, 3, 4 mai et les 26, 27, 28 juin 2017 ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Mme Carole LAFFONT, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9213, à compter du 29/06/2017.

Mme Carole LAFFONT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Carole LAFFONT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 8 septembre 2017  
Le directeur de l'unité  
Martin CRESPI

Pour le CNRS,  
La déléguée régionale Ile-de-France Sud  
Marie-Hélène PAPIILLON

Pour l'Université Paris-Sud,  
La présidente  
Sylvie RETAILLEAU



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC173052DR05

**Décision portant nomination de M. Yann DELCAMBRE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales"**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR8190 intitulée Laboratoire "Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales", dont le Directeur est M. Philippe KECKHUT ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Yann DELCAMBRE, IE2, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8190 à compter du 18/10/2017 .

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à GUYANCOURT, le 22 novembre 2017

Pour la présidente et par délégation,  
le Directeur d'unité  
Philippe KECKHUT

## DEC172516INSU

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Sophie GODIN BEEKMANN et nomination de Mme Chantal CLAUD, directrice de l'unité mixte de service n°3342 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ » (OVSQ).**

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 31 juillet 2017 portant nomination de la directrice de l'observatoire des sciences de l'univers de l'université Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines ;

**Vu** la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC1421126DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS3342 intitulée « Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ »;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Sophie GODIN BEEKMANN, directrice de l'unité mixte de service n°3342 à compter du 31 juillet 2017.
  
- II. A compter de cette même date, Mme Chantal CLAUD, Directrice de Recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité mixte de service n°3342 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 octobre 2017

Pour le président et par délégation,  
La Directrice Générale Déléguée à la Science  
Anne PEYROCHE

DEC172998DR05

**Décision portant nomination de Mme Nathalie Royer aux fonctions d'adjointe au responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC172621DAJ du 24 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Nathalie Royer, Ingénieure d'étude hors classe, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, adjointe au responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord en remplacement de Mme Véronique Gouin-Lamourette.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 novembre 2017

Pour la présidente et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavelier



DEC173012INEE

**Décision portant nomination de Mme Delphine Grancher directrice de l'unité mixte de recherche n°8591 intitulée « Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP) »**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC172258INEE en date du 14 octobre 2017 portant cessation de fonctions et nomination de Mme Delphine Grancher directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°8591 intitulée « Laboratoire de Géographie Physique : Environnements Quaternaires et Actuels (LGP) » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Delphine Grancher, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La présidente  
Anne Peyroche

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Isabelle SIDERA en tant que directrice et nomination de M. Pierre ALLARD aux fonctions de directeur par intérim et de Mme Isabelle SIDERA aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7055 intitulée *Préhistoire et Technologie***

## LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7055 intitulée *Préhistoire et Technologie* et nommant Mme Isabelle SIDERA directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Isabelle SIDERA, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

II. A compter de cette même date, M. Pierre ALLARD, chargé de recherche au CNRS et Mme Isabelle SIDERA, directrice de recherche au CNRS, sont nommés directeur par intérim et directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 juillet 2018.

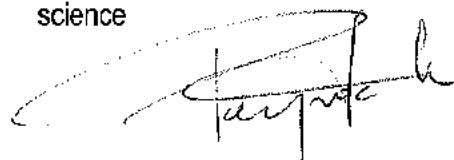
### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**20 OCT. 2017**

Pour le président et par délégation,  
la directrice générale déléguée à la  
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC172584INSB

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Sylvain Jeandroz, directeur par intérim de l'équipe de recherche labellisée n°6003 intitulée « Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes »**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161228DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création de l'équipe de recherche labellisée n°6003 intitulée « Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes » et nommant M. Daniel Wipf, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Daniel Wipf, directeur de l'équipe de recherche labellisée susvisée, démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

II. A compter de cette même date, M. Sylvain Jeandroz, Professeur à AgroSup Dijon, est nommé directeur par intérim de l'équipe de recherche labellisée susvisée, jusqu'au 31 décembre 2017.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 novembre 2017

La présidente  
Anne Peyroche



DEC172863INSU

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Céline REYLE et nomination de M. Philippe ROUSSELOT, directeur de l'unité mixte de service n°3245 intitulée « OSU THETA ».**

LA PRESIDENTE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 1er septembre 2017 portant nomination du directeur de l'observatoire des sciences de l'univers de l'université de Besançon ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC161224DGDS en date du 18 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS3245 intitulée « OSU THETA » ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Céline REYLE, directrice de l'unité mixte de service n°3245 à compter du 1er septembre 2017.
- II. A compter de cette même date, M. Philippe ROUSSELOT, Professeur à l'Université de Franche-Comté, est nommé directeur de l'unité mixte de service n°3245 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**0 1 DEC. 2017**

La présidente  
Ariane Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC170904DR07

**Décision portant nomination de Mme Aline PROBST aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6293 intitulée « Génétique Reproduction et Développement ».**

**LE DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR6293 intitulée « Génétique Reproduction et Développement » et nommant Mme Chantal VAURY ZWILLER en qualité de directrice;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6293 <sup>1</sup> en date du 23/03/2017 ;

Considérant que **Mme Aline PROBST** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Blaise Pascal du 23/05/2013 au 29/05/2013.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Aline PROBST**, chercheur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6293 intitulée « Génétique Reproduction et Développement », à compter du 01/01/2017

**Mme Aline PROBST**, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Aline PROBST** est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17.10.2017

La directrice de l'unité

Pour le Délégué Régional empêché  
l'adjointe au Délégué Régional

Visa du partenaire  
Université Clermont-Auvergne

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC173059INSIS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric Kuznik aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5008 intitulée "Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon (CETHIL)"**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national pour la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 5008 intitulée "Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon (CETHIL)" et nommant M. Jocelyn Bonjour directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Frédéric Kuznik, professeur des universités à l'INSA Lyon, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5008, en remplacement de M. Jocelyn Bonjour, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

La présidente  
Anne Peyroche

DEC172978INSIS

**Décision portant nomination de Mme Mélaz Tayakout-Fayolle aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR5007 intitulée "Laboratoire d'Automatique et de Génie des Procédés (LAGEP)"**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national pour la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 5007 intitulée "Laboratoire d'Automatique et de Génie des Procédés (LAGEP)" et nommant Mme Stéphanie Briançon directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Mélaz Tayakout-Fayolle, professeur des universités à l'université Claude Bernard Lyon 1, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité 5007.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

La présidente  
Anne Peyroche

DEC172283DR07

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Yu ZHANG, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5062 intitulée "Institut d'Asie orientale"**

## LA DIRECTRICE

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision **DEC160986DR07** du 18 juin 2016 portant nomination de **Mme Yu ZHANG** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par **Mme Yu ZHANG**, dans l'unité du CNRS n°**UMR5062** intitulée « **Institut d'Asie orientale** », à compter du 30 juin 2017.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 19 juillet 2017

La directrice de l'unité  
Mme JALUZOT Béatrice

Visa du chef d'établissement partenaire  
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Visa du délégué régional du CNRS



Délégation  
Rhône Auvergne

[www.dr7.cnrs.fr](http://www.dr7.cnrs.fr)

2 avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T 04 72 44 56 00  
F 04 78 89 47 69



DEC162751INSU

**Décision portant nomination de Mme Françoise Genova aux fonctions de Chargée de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

**DECIDE :**

**Art. 1er**

Madame Françoise Genova, Directrice de Recherche au CRS est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Sa mission a pour objet la mise en œuvre de la politique nationale de création des bases de données scientifiques et systèmes d'information relevant des domaines de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Françoise Genova demeure affectée au sein de l'Observatoire Astronomique de Strasbourg UMR7550 - OAS, 11 rue de l'Université, 67000 Strasbourg.

**Art. 2**

Du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 Mme Françoise Genova, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace (DR10).

**Art. 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2017

Le président  
Alain Fuchs

DEC171777DR12

**Décision portant nomination de Mme Hélène MARIOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (CEREGE)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement et nommant M. Nicolas THOUVENY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR UMR7330 en date du 14 avril 2017 ;

Considérant que Mme Hélène MARIOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 25 au 27 avril 2017 et du 16 au 18 mai 2017,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Hélène MARIOT, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7330 intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Mme Hélène MARIOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène MARIOT est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20 juillet 2017

Le directeur de l'unité  
M. Nicolas THOUVENY

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du délégué régional de l'IRD Délégation Sud-Est  
M. Christophe CHAMBON

Visa du président de l'université d'Aix-Marseille  
M. Yvon BERLAND

DEC171774DR12

**Décision portant nomination de M. Stéphane DUFAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7290 intitulée Laboratoire de psychologie cognitive (LPC)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR7290 intitulée Laboratoire de psychologie cognitive et nommant M. Johannes ZIEGLER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR UMR7290 en date du 13/01/2017 ;

Considérant que M. Stéphane DUFAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 25 au 27 avril 2017 et du 16 au 18 mai 2017,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Stéphane DUFAU, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7290 intitulée Laboratoire de psychologie cognitive, à compter du 01/07/2017.

M. Stéphane DUFAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane DUFAU est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 12/09/2017

Le directeur de l'unité  
M. Johannes ZIEGLER

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du président de l'université d'Aix-Marseille  
M. Yvon BERLAND

DEC172728DR12

**Décision portant nomination de M. Thomas Walter CORNELIUS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7334 intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n°DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'UMR7334;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » délivré à M. Thomas Walter CORNELIUS le 16 juin 2017 par Medicontrol;

**Vu** l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 27/10/2017.

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Thomas Walter CORNELIUS, CR1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16 juin 2017.

**Article 2 : Missions**

M. Thomas Walter CORNELIUS exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Thomas Walter CORNELIUS sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 27/10/2017

Le directeur d'unité  
Rachid BOUCHAKOUR

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND

DEC172339INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain Venditti directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7316 intitulée Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille (GREQAM)**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche et notamment l'unité mixte de recherche intitulée Groupement de recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille (GREQAM) et nommant M. Nicolas Gravel directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de M. Nicolas Gravel, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Article 2**

A compter de cette même date, M. Alain Venditti, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2017.

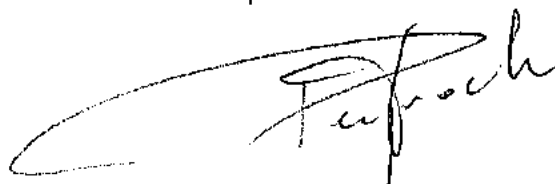
**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**23 NOV. 2017**

La présidente



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC173058INEE

**Décision portant nomination de M. Marc Troussellier aux fonctions de chargé de mission****LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Marc Troussellier, Directeur de Recherche de 1<sup>ère</sup> classe est nommé chargé de mission auprès de la présidente, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet l'animation, le pilotage et le suivi des actions dans l'océan indien pour l'Institut Ecologie et environnement du CNRS et plus particulièrement le programme Iles Eparses.

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc Troussellier demeure affecté à UMR9190-Centre pour la biodiversité marine, l'exploitation et la conservation (MARBEC) – Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la mer – Station de Sète – avenue Jean Monnet – CS30171 – 34203 Sete cedex

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 M. Marc Troussellier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13 – Languedoc Roussillon.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

05 DEC 2017



Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 48 13



DEC173046DR13

**Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe N'GUYEN, assistant de prévention au sein de l'unité UMR 9005 intitulée Sys2Diag**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;


**Vu** la décision DEC151414DR13 de la 04/09/2015 portant nomination de M. Christophe N'GUYEN d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Christophe N'GUYEN, dans l'unité du CNRS n° UMR9005, à compter du 30/08/2017.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21/11/2017



Le directeur de l'unité  
Franck MOLINA **Sys2Diag**

UMR 9005 CNRS ALCEDIAG  
Cap DELTA  
1682 Rue de la Valsière  
CS 61003

34184 MONTPELLIER Cedex 4  
Tél. : 04.67.04.74.74 - Fax : 04.67.04.74.75

Visa du délégué régional du CNRS

## Nomination d'une personne compétente en radioprotection

---

DEC131038DR14

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, Monsieur Cédric CHARVILLAT a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche hors ICPE, option *sources scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules*, délivrée par Dekra.

Monsieur Cédric CHARVILLAT est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° UMR 5085 à dater du 3 juillet 2012.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 3 juillet 2012 date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

*Francis MAURY*

*Patrick MOUNAUD*

Directeur de l'UMR 5085  
CIRIMAT

Délégué Régional  
CNRS Midi-Pyrénées

*Monsieur Bertrand MONTHUBERT*

Président  
Université Paul Sabatier

---

<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants



Instituts  
thématiques

**Inserm**

Institut national  
de la santé et de la recherche médicale

**Délégation Régionale  
Midi-Pyrénées, Limousin**

Réf. Acte :

***Lettre de cadrage - l'Assistant de prévention  
Décision de nomination CNRS : DEC151336DR14***

Objet : Lettre de mission - Assistant de prévention

Madame Claire CENAC, IE2 CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 Mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

***Nomination et positionnement***

Dans le champ de compétence du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin, vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommée à compter du **15 mai 2015**.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de **Roland LIBLAU, Directeur du CPTP – UMR 5282**, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise le **2 juin 2015** et une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

***Champ de compétence***

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. Vos missions s'articulent autour de :

- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence,
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service,

- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations,
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propre à les résoudre,
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs chargés de l'hygiène et de la sécurité, du conseiller de prévention ou du médecin de prévention.

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, vous devez être associée à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

### **Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction (réalisée les 28, 29,30 avril 2015 et les 5, 6 et 7 mai 2015). Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées.

### **Périmètre d'action**

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur ..... (Préciser le périmètre de la fonction : nom du service/ de l'équipe / du bâtiment / de l'étage / voir du domaine pris en charge)

### **Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez le conseiller de prévention des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec le coordonnateur des assistants de prévention ( s'il existe ), le conseiller de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS (personnels toutes tutelles et étudiants). Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par le service prévention sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr](mailto:amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### **Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % de votre temps dédié à la prévention.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,....).

Je vous remercie de votre implication dans un domaine essentiel pour la vie au travail des agents.

A Toulouse, le 2 juin 2015

Visa du directeur de la structure

Signature du Délégué régional Inserm

Signature de l'assistant de prévention

Signature du Président de l'Université

Signature du Délégué régional du CNRS



Institut national  
de la santé et de la recherche médicale

**Délégation Régionale  
Midi-Pyrénées, Limousin**

Réf. Acte :

***Lettre de cadrage - l'Assistant de prévention***

N° CNRS : DEC 152 508 DR 14

Objet : Lettre de mission - Assistant de prévention

Madame Caroline Callot, Technicienne de Recherche de classe Normale,

Le décret n° 82-453 du 28 Mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

***Nomination et positionnement***

Dans le champ de compétence du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin, vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 01 Juin 2015. Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Jean-Jacques Fournié, Directeur de l'UMR1037 INSERM-Université Toulouse 3 - ERL5294 CNRS. et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise le 01 Juin 2015 et une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

***Champ de compétence***

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. Vos missions s'articulent autour de :

- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence,
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service,
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations

- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propre à les résoudre,
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs chargés de l'hygiène et de la sécurité, du conseiller de prévention ou du médecin de prévention.

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, vous devez être associé(e) à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

### **Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées.

### **Périmètre d'action**

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur l'équipe 1 du Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse (UMR 1037).

### **Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez le conseiller de prévention des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec le coordonnateur des assistants de prévention ( s'il existe ), le conseiller de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS (personnels toutes tutelles et étudiants). Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par le service prévention sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr](mailto:amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### **Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10% de mon temps de travail.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

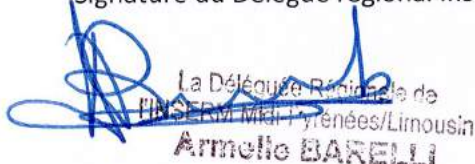
Je vous remercie de votre implication dans un domaine essentiel pour la vie au travail des agents.

A Toulouse, le 19/10/2015

Visa du directeur de la structure



Signature du Délégué régional Inserm




La Déléguée Régionale de  
l'Inserm Midi-Pyrénées/Limousin  
**Armelle BARELLI**

Signature de l'assistant de prévention



Signature du Président de l'Université

Signature du Délégué régional du CNRS







Instituts  
thématiques

**Inserm**

Institut national  
de la santé et de la recherche médicale

**Délégation Régionale  
Midi-Pyrénées, Limousin**

Réf. Acte :

***Lettre de cadrage - l'Assistant de prévention***

DEC 15/1492 DR 14

Objet : Lettre de mission - Assistant de prévention

Monsieur BETON Nicolas, Technicien de Recherche et de Formation (Classe normale).

Le décret n° 82-453 du 28 Mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

### ***Nomination et positionnement***

Dans le champ de compétence du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin, vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 12 Mai 2015.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Roland LIBLAU (Directeur d'Unité) et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise et une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

### ***Champ de compétence***

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. Vos missions s'articulent autour de :

- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence,
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service,
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations

- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propre à les résoudre,
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs chargés de l'hygiène et de la sécurité, du conseiller de prévention ou du médecin de prévention.

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, vous devez être associé à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

### **Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées.

### **Périmètre d'action**

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le Centre de Physiopathologie (UMR1043) de l'INSERM du CHU Purpan, au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment A.

### **Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez le conseiller de prévention des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec le coordonnateur des assistants de prévention ( s'il existe ), le conseiller de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS (personnels toutes tutelles et étudiants). Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par le service prévention sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr](mailto:amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### **Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 15% de travail affectée à cette fonction. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Je vous remercie de votre implication dans un domaine essentiel pour la vie au travail des agents.

A Toulouse le 12 Mai 2015.

Visa du directeur de la structure

Signature de l'assistant de prévention

Signature du Délégué régional Inserm

Le Déléguée Régionale de  
l'INSERM Midi-Pyrénées-Aimousin  
Armelle BARELLI

Signature du Président de l'Université

Signature du Délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional Midi-Pyrénées

**M. Christophe GIRAUD**



Instituts  
thématiques

**Inserm**

Institut national  
de la santé et de la recherche médicale

**Délégation Régionale  
Midi-Pyrénées, Limousin**

Réf. Acte :

***Lettre de cadrage - l'Assistant de prévention***

N° CNRS : DEC152507DR14

Objet : Lettre de mission - Assistant de prévention

Monsieur Stéphane Carpentier, Assistant-Ingénieur.

Le décret n° 82-453 du 28 Mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

***Nomination et positionnement***

Dans le champ de compétence du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin, vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 01 Juin 2015. Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Jean-Jacques Fournié, Directeur de l'UMR1037 INSERM-Université Toulouse 3 - ERL5294 CNRS. et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action. Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance. Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise le 01 Juin 2015 et une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

***Champ de compétence***

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. Vos missions s'articulent autour de :

- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence,
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service,
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations

- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propre à les résoudre,
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs chargés de l'hygiène et de la sécurité, du conseiller de prévention ou du médecin de prévention.

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, vous devez être associé(e) à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

### **Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées.

### **Périmètre d'action**

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur l'équipe 4 de l'UMR1037 INSERM-Université Toulouse 3 ERL5294 CNRS (Centre de Recherche en Cancérologie De Toulouse , CRCT)

### **Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez le conseiller de prévention des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec le coordonnateur des assistants de prévention ( s'il existe ), le conseiller de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS (personnels toutes tutelles et étudiants). Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par le service prévention sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr](mailto:amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### **Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10% de votre travail affectée à cette fonction  
Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,....).

Je vous remercie de votre implication dans un domaine essentiel pour la vie au travail des agents.

A (lieu) Toulouse le 30/12/15 (Date)

Visa du directeur de la structure



Signature de l'assistant de prévention



Signature du Délégué régional Inserm

La Déléguée Régionale de  
l'INSERM Midi-Pyrénées/Limousin  
**Armelio BARELLI**



Signature du Président de l'Université

Signature du Délégué régional du CNRS



**Lettre de cadrage**  
**Décision de nomination à la fonction d'Assistant de Prévention**

N° BO du CNRS : DEC151408DR14

Madame Edith GOURBEYRE, IE2 (agent CNRS)

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

**Article 1 - Nomination et positionnement**

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et vous êtes nommée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Patrice POLARD, Directeur de l'UMR 5100 - LMGM, et de ce fait, recevez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

## **Article 2 - Champ de compétence**

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amenée à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.



### **Article 3 - Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (**réalisée les 28, 29, 30 avril 2015 et les 5, 6 et 7 mai 2015**) préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

### **Article 4 - Périmètre d'action**

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur ..... (Préciser le périmètre de la fonction : nom du service/ de l'équipe / du bâtiment / de l'étage / voir du domaine pris en charge)

### **Article 5 - Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

### **Article 6 - Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % de votre temps de travail.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

## **Article 7 – Loi informatique et libertés**

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr](mailto:amandine.aspe@adm.ups-tlse.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## **Article 8**

Pour l'université, la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

A Toulouse, le 11 juin 2015

L'Assistant de Prévention		Le Directeur d'Unité	
Le Président de l'Université	Le Délégué Régional du CNRS		

Locaux propres UPS

## **Renouvellement de la lettre de cadrage**

### **Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention** (n° BO du CNRS)

DEC172884DR14

Madame DANOUN Saadia – IGE 1CI - UPS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

#### **Article 1 - Nomination et positionnement**

Vous avez bien voulu reconduire votre fonction d'assistant de prévention et votre nomination sera reconduite à compter du 03 mars 2017

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Bernard DUMAS, Directeur du LRSV et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

## Article 2 - Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.

### **Article 3 - Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

### **Article 4 - Périmètre d'action**

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le LRSV UMR 5546 à Auzeville (tel 05 34 32 38 31).

### **Article 5 - Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

### **Article 6 - Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % de quotité de travail affectée à cette fonction. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

### **Article 7 – Loi informatique et libertés**

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr](mailto:sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr).






Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**Article 8**

Pour l'université, la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

A Auzeville le 3/03/2017

<p>L'assistant de prévention</p> 	<p>Le directeur d'unité ou chef de service</p>  <p><b>B. DUMAS</b> Directeur</p>
<p>Le président de l'université Le Président</p>  <p>Professeur Jean-Pierre Vigne</p> 	<p>Le délégué régional du CNRS</p>  <p>La déléguée régionale de l'INSERM</p>

Locaux propres UPS

## **Renouvellement de la lettre de cadrage**

### **Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention (n° BO du CNRS)**

DEC 172883DR14

Madame Odile BARBIER - TCE - UPS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

#### **Article 1 - Nomination et positionnement**

Vous avez bien voulu reconduire votre fonction d'assistant de prévention et votre nomination sera reconduite à compter du 22 février 2017

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Bernard DUMAS, Directeur du LRSV et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

## Article 2 - Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.



### **Article 3 - Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

### **Article 4 - Périmètre d'action**

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le LRSV à Auzeville - UMR 5546 (05 34 32 38 31)

### **Article 5 - Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

### **Article 6 - Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20% de quotité de travail affecté à cette fonction.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

**Article 7 – Loi informatique et libertés**

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [sandy.houlbregue@univ-tlse3.fr](mailto:sandy.houlbregue@univ-tlse3.fr).

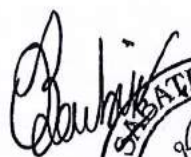


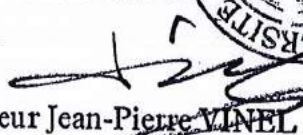

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**Article 8**

Pour l'université, la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

A Auzeville le 22/02/2017

<p>L'assistant de prévention</p>  	<p>Le directeur d'unité ou chef de service</p>  <p><b>B. DUMAS</b> Directeur</p>
<p>Le président de l'université <b>Le Président</b></p>  <p>Professeur Jean-Pierre VINEL</p>	<p>Le délégué régional du CNRS</p> <p>La déléguée régionale de l'INSERM</p> 

**Lettre de cadrage**  
**Décision de nomination à la fonction d'Assistant de Prévention**

N° BO du CNRS : DEC172785DR14

Monsieur Olivier CALVEZ, IE2 (Agent CNRS)

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

**Article 1 - Nomination et positionnement**

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et vous êtes nommé à compter du 26 septembre 2017.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Jean CLOBERT, Directeur de l'UMR 5321 - SETE, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

## **Article 2 - Champ de compétence**

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.

### **Article 3 - Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (**réalisée les 7, 8, 9 juin 2017 et les 19, 20 et 21 juin 2017**) préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

### **Article 4 - Périmètre d'action**

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence à la Station d'écologie Théorique et Expérimentale du CNRS (UMR5321) situé à Moulis (09200), dans le service des infrastructures expérimentales, sur les domaines de l'expérimentation animale et végétale, les domaines de la biologie et le domaine des activités de terrain.

### **Article 5 - Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

### **Article 6 - Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % de votre temps de travail.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

### Article 7 – Loi informatique et libertés

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [sandy.houlbrequie@adm.ups-tlse.fr](mailto:sandy.houlbrequie@adm.ups-tlse.fr).


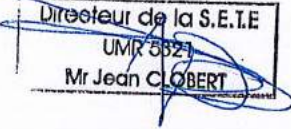
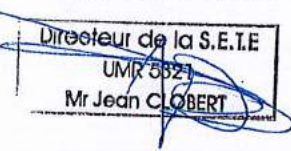


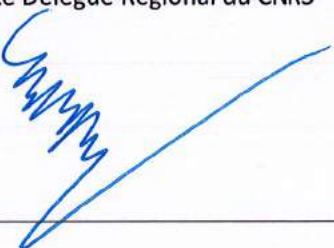
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### Article 8

Pour l'université, le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

A Toulouse, le 9 octobre 2017

L'Assistant de Prévention 	Le Directeur d'Unité  
Le Président de l'Université  	Le Délégué Régional du CNRS 



**DEC170560DR14**

**Décision  
portant cessation d'activité  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de  
sécurité dans une unité du CNRS  
(Assistant de Prévention – Ex ACMO)**

---

**Vu** la décision n° DEC151566DR14 nommant Géraldine GASC, Assistant de Prévention, au 15 juin 2015 ;

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, aux fonctions d'Assistant de Prévention exercées par Géraldine GASC dans l'unité n° FRE 3742 anciennement UMR 5165 – UDEAR.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 février 2017

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'Université Paul Sabatier

La Déléguée Régionale INSERM  
Midi-Pyrénées Limousin

**DEC171780INSU**

**Décision portant nomination de M. Michael TOPLIS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de service UMS831 intitulée « Observatoire Midi-Pyrénées ».**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS831 intitulée « Observatoire Midi-Pyrénées » ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 16 mai 2017, M. Michael TOPLIS, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de service n°831 jusqu'à 31 décembre 2017.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juin 2017

Pour le président et par délégation,  
La Directrice Générale Déléguée à la Science  
Anne PEYROCHE



**DEC172246INSU**

**Décision portant nomination de M. Etienne RUELLAN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse » (GET).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse » ;

**Vu** la décision DEC170284INSU en date du 7 février 2017 portant nomination de M. Etienne RUELLAN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5563 intitulée « Géosciences Environnement Toulouse » (GET)

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, M. Etienne RUELLAN, Directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche n°5563 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 septembre 2017

Pour le président et par délégation,  
La Directrice Générale Déléguée à la Science  
Anne PEYROCHE



## **DEC172564INSIS**

### **Décision portant nomination de Anne-Marie GUE aux fonctions de chargée de mission**

#### **LA PRÉSIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

#### **DÉCIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Anne-Marie GUE, directrice de recherche 1<sup>ère</sup> classe est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2018..

Sa mission a pour objet l'interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Anne-Marie GUE demeure affectée à l'UPR8001 – Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes.

##### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2018, Madame Anne-Marie GUE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

##### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Anne Peyroche



## DECISION

### Le Président de l'Université Paul Sabatier et le Délégué Régional du CNRS

DEC 172340DR14

Vu,

- la directive 96/29/Euratom du 13 mai 1996 définissant « l'expert qualifié » Personne Compétente en Radioprotection ;
- le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment l'article 3 ;
- le décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants ;

Considérant,

- que M Menjot ludovic a suivi avec succès les modules de formation PCR ci-après (cases cochées) répondant aux réglementations en vigueur<sup>(1)</sup>,

Secteur industrie et recherche

**Module théorique**

**Module(s) pratique(s) :**

Option sources scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules,

Option sources non scellées et sources scellées nécessaires à leur contrôle,

Cette formation a été organisée du 07/11 au 10/11/2016 et du 29/05/2017 au 06/06/2017 ;

- l'attestation de réussite aux contrôles des connaissances du 06/06/2017 délivrée le 06/06/2017 par M. PONT Stéphane, formateur certifié de l'organisme agréé DEKRA .
- après avis du Conseil et de la commission hygiène sécurité du laboratoire GET, réuni le 04/07/2017,

### Décident :

M Menjot, Adt - UPS – Laboratoire GET (UMR 5563), est nommé **Personne Compétente en Radioprotection** options sources scellées pour une durée de cinq ans à compter du 04/06/2017 au Laboratoire GET à l'Université Toulouse III – Paul SABATIER – 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 09.

**La reconduction à la mission de PCR à la fin de la validité de la formation ne peut s'effectuer par tacite reconduction. Une nouvelle décision devra être signée après la validation de la remise à niveau.**

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque salarié amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée. Une copie de cette désignation sera communiquée à l'ASN et l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>(2)</sup>.

A ce titre, M Menjot est tenu d'assurer les missions afférentes aux personnes compétentes en radioprotection, telles que définies dans les articles R4451-110 à R4451-114 du code du travail (cf. annexe I et III). Il ne peut exercer ces missions que dans la limite de l'option suivie et validée lors de sa formation.

Les services prévention et sécurité des établissements concernés vous informent que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des PCR accessible par internet. Les coordonnées électroniques (e-mail) des PCR sont intégrées dans une liste de diffusion afin de faire circuler des informations liées à la radioprotection.

(1) l'article R.4451-108 du Code du Travail et à l'arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la PCR (cf. annexe II)

# Nomination d'une Personne Compétente en radioprotection

BO Déc. 2017 / p.106

(2) Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [julien.fanjeaux@adm.ups-tlse.fr](mailto:julien.fanjeaux@adm.ups-tlse.fr) et/ou [carine.teulier@dr14.cnrs.fr](mailto:carine.teulier@dr14.cnrs.fr)

La PCR peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Fait à Toulouse, le 04 juillet 2017,

Le Président

Le Directeur du Laboratoire

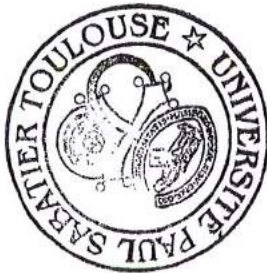
Le Délégué Régional du CNRS

**Le Président**

  
Professeur Jean-Pierre VINEL

  
GÉOSCIENCES  
ENVIRONNEMENT  
TOULOUSE  
UMR 5563 CNRS / UMR 234 IRD / UPS / CNES  
14 Avenue Edouard Belin  
31400 TOULOUSE FRANCE

Etienne RUELLAN  
Directeur GET UMR 5563



La PCR



  
Pour le Délégué Régional Empêché

Virginie MAHDI

## **ANNEXE I**

### **PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION :**

#### **Extraits des articles R.4451 du code du travail**

##### **Article R4451-29**

L'employeur procède ou fait procéder à un contrôle technique de radioprotection des sources et des appareils émetteurs de rayonnements ionisants, des dispositifs de protection et d'alarme ainsi que des instruments de mesure utilisés.

Ce contrôle technique comprend, notamment :

- 1- Un contrôle à la réception dans l'entreprise ;
- 2- Un contrôle avant la première utilisation ;
- 3- Un contrôle lorsque les conditions d'utilisation sont modifiées ;
- 4- Un contrôle périodique des sources et des appareils émetteurs de rayonnements ionisants ;
- 5- Un contrôle périodique des dosimètres opérationnels mentionnés à l'article R. 4451-67 et des instruments de mesure utilisés pour les contrôles prévus au présent article et à l'article R. 4451-30, qui comprend une vérification de leur bon fonctionnement et de leur emploi correct ;
- 6- Un contrôle en cas de cessation définitive d'emploi pour les sources non scellées.

##### **Article R4451-30**

Afin de permettre l'évaluation de l'exposition externe et interne des travailleurs, l'employeur procède ou fait procéder à des contrôles techniques d'ambiance.

Ces contrôles comprennent notamment :

- 1- En cas de risques d'exposition externe, la mesure des débits de dose externe avec l'indication des caractéristiques des rayonnements en cause ;
- 2- En cas de risques d'exposition interne, les mesures de la concentration de l'activité dans l'air et de la contamination des surfaces avec l'indication des caractéristiques des substances radioactives présentes.

Lorsque ces contrôles ne sont pas réalisés de manière continue, leur périodicité est définie conformément à une décision de l'Autorité de sûreté nucléaire prise en application de l'article R. 4451-34.

##### **Article R4451-31**

Les contrôles techniques mentionnés aux articles R. 4451-29 et R. 4451-30 sont réalisés par la personne ou le service compétent en radioprotection mentionnés à l'article R. 4451-103 et suivants.

##### **Article R4451-110**

La personne compétente en radioprotection est consultée sur la délimitation des zones surveillée ou contrôlée et sur la définition des règles particulières qui s'y appliquent.

##### **Article R4451-111**

La personne compétente en radioprotection participe à la définition et à la mise en œuvre de la formation à la sécurité des travailleurs exposés, organisée en application de l'article R. 4451-47.

## Article R4451-112

Sous la responsabilité de l'employeur et en liaison avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, avec les délégués du personnel, la personne compétente en radioprotection :

- 1° Participe à la constitution du dossier de déclaration ou de demande d'autorisations prévues à l'article L. 1333-4 du code de la santé publique
- 2° Procède à une évaluation préalable permettant d'identifier la nature et l'ampleur du risque encouru par les travailleurs exposés. A cet effet, les personnes assurant l'encadrement des travaux ou des opérations lui apportent leur concours ;
- 3° Définit, après avoir procédé à cette évaluation, les mesures de protection adaptées à mettre en œuvre. Elle vérifie leur pertinence au vu des résultats des contrôles techniques et de la dosimétrie opérationnelle ainsi que des doses efficaces reçues.
- 4° Recense les situations ou les modes de travail susceptibles de justifier une exposition subordonnée à la délivrance de l'autorisation spéciale requise en application de l'article R. 4451-15, définit les objectifs de dose collective et individuelle pour chaque opération et s'assure de leur mise en œuvre ;
- 5° Définit les moyens nécessaires requis en cas de situation anormale.

## Article R4451-113

Lorsqu'une opération comporte un risque d'exposition aux rayonnements ionisants pour des travailleurs relevant d'entreprises extérieures ou pour des travailleurs non salariés, le chef de l'entreprise utilisatrice associe la personne compétente en radioprotection à la définition et à la mise en œuvre de la coordination générale des mesures de prévention prévue à l'article R. 4451-8.

A ce titre, la personne compétente en radioprotection désignée par le chef de l'entreprise utilisatrice prend tous contacts utiles avec les personnes compétentes en radioprotection que les chefs d'entreprises extérieures sont tenus de désigner.

## Article R4451-114

L'employeur met à la disposition de la personne compétente et, lorsqu'il existe, du service compétent en radioprotection les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il s'assure que l'organisation de l'établissement leur permet d'exercer leurs missions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des services de production.

Lorsque l'employeur désigne plusieurs personnes compétentes, il précise l'étendue de leurs responsabilités respectives.

## ANNEXE II

### FORMATION DE LA PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION

#### **Extraits des Arrêtés du 26 octobre 2005 et du 21 décembre 2007 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification du formateur**

Art. 5 - III - La validité de l'attestation de formation est de 5 ans à compter de la date du contrôle du module théorique.

Art. 7 - I - La formation spécifique de renouvellement est adaptée au(x) secteur(s) d'activité et à (aux) option(s) dans le ou lesquels la personne compétente en radioprotection exerce les missions qui lui sont confiées par le chef d'établissement au titre de l'article R. 231-106 du code du travail.

Art. 10 - La personne ayant acquis la qualité de personne compétente en radioprotection au sens de l'article 8 du décret n°75-306 du 28 avril 1975 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants dans les installations nucléaires de base ou au titre de l'article 17 du décret n°86-1103 du 2 octobre 1986 modifié relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants est réputée répondre aux dispositions de l'article R. 231-106 et du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2008.

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009**, cette personne doit avoir obtenu l'attestation de formation prévue à l'article 5 à l'issue de la formation spécifique de renouvellement dans les conditions fixées à l'article 7.

## ANNEXE III

### MOYENS ET MISSIONS SPECIFIQUES DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

- *la formation et information des personnes amenées à intervenir en zone réglementées*
- *la réalisation des fiches d'exposition*
- *la planification des contrôles réglementaires internes et externes*
- *le suivi des relations avec les autorités compétentes (IRSN, ASN, médecine de prévention, CHCTS...)*
- *la gestion des situations dégradées*
- *la veille réglementaire*
- *la supervision des missions sur le terrain*



**DEKRA INDUSTRIAL SAS**

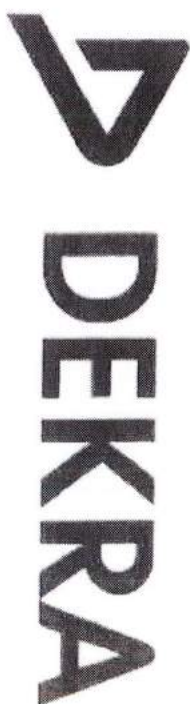
ACTIVITE RAYONNEMENT NATIONALE

Immeuble Aurélien – 29, avenue J.F. Champollion CS 43797  
31037 TOULOUSE CEDEX 1

Tél : 05.61.19.28.73

Fax : 05.61.41.03.28

Organisme enregistré sous le n°74870001787 auprès du préfet de région LIMOUSIN



**CERTIFICAT DE FORMATION DE  
PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION**

*Formation initiale*

**Arrêté du 06/12/2013 - Validité 5 ans**

**MENJOT Ludovic**

*Monsieur*

A réussi avec succès l'évaluation du module théorique le 09/11/2016 conformément à l'arrêté du 06/12/2013 pour la fonction :  
A réussi avec succès l'évaluation du module appliqué le 06/06/2017 conformément à l'arrêté du 06/12/2013 pour la fonction :

**PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION**

Niveau : 2

Secteur d'activité : **Industrie/Recherche**

Option(s) : **Générateur X - Sources scellées – Accélérateur**

Identifiant des questionnaires utilisés lors des contrôles de connaissance : 12NTC01 et 12XA101.

à l'issue du module théorique organisé à Toulouse, le 09/11/2016,  
à l'issue du module appliqué organisé à Toulouse, le 06/06/2017.

Date d'expiration du certificat : 06/06/2022.

Fait à TOULOUSE, le 06/06/2017

Le Formateur : Stéphane PONT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphane Pont".

Certification N° OF-PCR/007

**GLOBAL**

Expiration le 26/02/2021



## Lettre de Cadrage

### Décision portant nomination d'un Assistant de Prévention (AP)

### N° CNRS DEC172309DR14

---

- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, la lettre de cadrage du Président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu La décision n° DEC151290DGDS du 18/12/2015 portant création et renouvellement des UMR dont le LGC – UMR 5503 avec Monsieur Pierre AIMAR comme Directeur de l'unité ;
- Vu, l'avis du conseil de l'unité du 20/07/2017

**Article 1 :** Monsieur Bruno BOYER, agent CNRS, TCN, est nommé Assistant de Prévention (AP) dans l'unité n° UMR 5503 – LGC, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'AP.

**Article 2 :** L'AP exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'AP effectueront un bilan des missions de l'AP et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

**Article 3 :**

- ◆ L'AP assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.
- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
  - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
  - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
  - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
  - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
  - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
  - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
  - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
  - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
  - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
  - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

**Article 4 :** Il a suivi une formation initiale les 7, 8 et 9 juin 2017 puis les 19, 20 et 21 juin 2017.

**Article 5 :** Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission : vous disposez de 20 % de votre temps dédié à la prévention.

**Article 6 :** L'AP peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

**Article 7 :** Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 19 juillet 2017

Le Directeur de l'unité

Pierre AIMAR

Directeur du LGC

Le Président de l'INP Toulouse

Le Président de l'UPS

Le Président

Le Délégué Régional du CNRS

Professeur Jean-Pierre VINEL

Pour le Délégué Régional Empêché

Virginie MAHDI



Professeur Olivier SIMONIN  
Président de l'INP

**Lettre de cadrage**  
**Décision de nomination à la fonction d'Assistant de Prévention**

N° BO du CNRS : DEC172290DR14

Monsieur Abdelouahed LASFAR, IR2 (Agent CNRS)

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

**Article 1 - Nomination et positionnement**

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et vous êtes nommé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Etienne SNOECK, Directeur de l'UPR 8011 - CEMES, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le responsable et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.



## **Article 2 - Champ de compétence**

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CHSCT de l'UPS si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MESR, des ingénieurs prévention sécurité, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

Vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre compétence doivent être associés.

### **Article 3 - Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (réalisée les 7, 8, 9 juin 2017 et les 19, 20 et 21 juin 2017) préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

### **Article 4 - Périmètre d'action**

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur la Plateforme ingénierie du CEMES-CNRS, bâtiment technique 1<sup>er</sup> étage, spécialité électronique, Tél 05 62 25 78 97

### **Article 5 - Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les ingénieurs prévention sécurité des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les ingénieurs prévention sécurité, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

### **Article 6 - Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % de votre temps de travail.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

### Article 7 – Loi informatique et libertés

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS et du CNRS (personnels toutes tutelles et étudiants).

Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par les services prévention et sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [sandy.houlbreque@adm.ups-tlse.fr](mailto:sandy.houlbreque@adm.ups-tlse.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### Article 8

Pour l'université, le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

A Toulouse, le 18 juillet 2017

<p>L'Assistant de Prévention</p> 	<p>Le Directeur d'Unité</p>  <p>Directeur du CEMES Etienne SNOECK</p>
<p>Le Président de l'Université Le Président</p>  <p>Professeur Jean-Pierre VANEL</p>	<p>Le Délégué Régional du CNRS</p>  <p>Pour le Délégué Régional Empêché Virginie MAHDI</p>



## Lettre de cadrage des assistants de prévention du CNRS

MONSIEUR SAMUEL CHARLOT, IE2, UPR 8001 – LAAS

Monsieur,

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'assistants de prévention.

### 1. Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter cette fonction à laquelle vous avez été nommé à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret précité, vous exercez cette fonction auprès de Monsieur Liviu NICU, Directeur de l'Unité, et de ce fait, vous recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise le 19 juillet 2017 ; une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

### 2. Champ de compétence

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 modifié précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller Monsieur Liviu NICU dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service et le chef d'établissement ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail ;
- l'approfondissement, dans le service, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue du registre de santé et de sécurité de l'unité (du service).

Dans ce cadre :

Vous êtes associé aux travaux du CHSCT de votre unité ou, à défaut, aux travaux du conseil de laboratoire amené à traiter au moins annuellement des questions de santé et sécurité au travail.

Vous devez être informé de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène et la sécurité.

Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention et de sécurité.



Vous proposez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des conseillers de prévention (IRPS de la délégation régionale pour le CNRS et Ingénieurs hygiène et sécurité pour l'université) et des inspecteurs santé sécurité au travail.

Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents. Vous assurez la bonne tenue du registre santé et sécurité au travail.

Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement d'accueil.

Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures.

En application de l'article 15-1 du décret précité, vous êtes associé à l'établissement de la fiche des risques professionnels et à sa mise à jour périodique par le médecin de prévention ainsi qu'à la mise en place des fiches individuelles d'exposition.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, vous devez être associé à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

### 3. Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront annuellement dispensées.

### 4. Lien hiérarchique et périmètre d'action

Vous êtes placé auprès de Monsieur Liviu NICU, Directeur de l'Unité et avez une compétence sur l'ensemble du LAAS.

### 5. Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention du CNRS de la délégation régionale, de l'Université ainsi qu'avec le Médecin de prévention qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez, par ailleurs, vos fonctions en relation avec tous les autres acteurs locaux de la prévention concourant à l'amélioration des conditions de travail. Vous serez également amené à entrer en relation avec d'autres acteurs tels que les assistants de service social du personnel, les services des ressources humaines, les services de logistique et de formation, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

### 6. Moyens

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20 % de votre temps dédié à la prévention.

---

<sup>1</sup> Décret 11°2001-1016 du 5 novembre 2001 création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Je vous remercie de votre implication au service de la protection quotidienne des agents.

Fait à Toulouse, le 19 juillet 2017

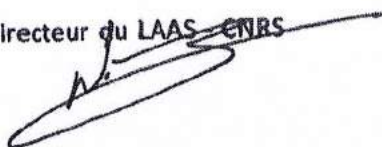
L'Assistant de Prévention



Le Directeur d'Unité

**Liviu NICU**

Directeur du LAAS-CNRS



Le Délégué Régional du CNRS  
Délégation Midi-Pyrénées



Pour le Délégué Régional Empêché

Virginie MAHDI



Institut national  
de la santé et de la recherche médicale

Délégation Régionale  
Midi-Pyrénées, Limousin

## ***Lettre de cadrage - l'Assistant de prévention*** **DECISION DE NOMINATION CNRS : DEC172303DR14**

Objet : Lettre de mission - Assistant de prévention

Madame Anne-Laure ISCACHE, AI CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 Mai 1982 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

### ***Nomination et positionnement***

Dans le champ de compétence du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin, vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommée à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2017**.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de **Roland LIBLAU, Directeur du CPTP – UMR 5282 – Inserm U1043**, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Je vous rappelle que cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, une décision portant nomination vous a été remise le **19 juillet 2017** et une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

### ***Champ de compétence***

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. Vos missions s'articulent autour de :

- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre compétence,
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service,

- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations,
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propre à les résoudre,
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre compétence.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux du CSHSCT de la DR Midi-Pyrénées, Limousin si l'ordre du jour le nécessite.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs chargés de l'hygiène et de la sécurité, du conseiller de prévention ou du médecin de prévention.

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, vous devez être associée à la démarche ainsi qu'à l'élaboration du document unique.

### **Formation**

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire, préalable à votre prise de fonction (réalisée les 7, 8 et 9 juin 2017 et les 19, 20 et 21 juin 2017). Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées.

### **Périmètre d'action**

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur [les plateaux techniques de cytométrie, imagerie et immunomonitoring situés au 2<sup>ème</sup> étage du bat F CPTP-UMR 5282 -INSERM U1043](#)

### **Liens fonctionnels**

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez le conseiller de prévention des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec le coordonnateur des assistants de prévention (s'il existe), le conseiller de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

L'assistant de prévention est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à tenir à jour un annuaire des assistants de prévention. Les destinataires des données sont les usagers de l'UPS (personnels toutes tutelles et étudiants). Vous êtes également informé de la création d'une liste de diffusion mails gérée par le service prévention sécurité, dont l'objectif est de vous faire circuler de l'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr](mailto:sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### **Moyens**

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % de votre temps dédié à la prévention.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Je vous remercie de votre implication dans un domaine essentiel pour la vie au travail des agents.

A Toulouse, le 19 juillet 2017

Visa du Directeur de la structure

Signature de la Déléguée Régionale Inserm

Signature de l'Assistant de Prévention

Signature du Président de l'Université



**Le Président**

Professeur Jean-Pierre VINEL

Signature du Délégué Régional du CNRS

Pour le Délégué Régional Empêché

Virginie MAHDI



DEC172296DR14

Décision  
portant cessation d'activité  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de  
sécurité dans une unité du CNRS  
(Assistant de Prévention – Ex ACMO)

---

Vu la décision n° DEC132400DR14 nommant Franck CARCENAC, Assistant de Prévention, au 1<sup>er</sup> décembre 2012 ;

Il est mis fin, à compter du 31 août 2017, aux fonctions d'Assistant de Prévention exercées par Franck CARCENAC dans l'unité n° UPR 8001 – LAAS.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 septembre 2017

L'Assistant de Prévention

Le Directeur de l'Unité

Livie NICU  
Directeur de l'Unité CNRS

Le Délégué Régional du CNRS

Pour le Délégué Régional Empêché

Virginie MAHDI

DEC173029INEE

**Décision portant nomination de M. Nicolas Teyssandier aux fonctions de chargé de mission****LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Nicolas Teyssandier, Chargé de Recherche, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut Ecologie et Environnement du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019. En appui à la Directrice Adjointe Scientifique en charge de la thématique « hommes-milieus et développement durable », la mission de Nicolas Teyssandier a pour objet le suivi des actions et la participation aux réunions relatives aux thématiques liées à la préhistoire et à l'archéologie, ainsi que le suivi des unités de l'INEE concernées.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Nicolas Teyssandier demeure affecté à l'UMR5608 Travaux de Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES) – Université Toulouse-Jean-Jaures – Maison de la Recherche – 5 allée Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 9

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, Monsieur Nicolas Teyssandier percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

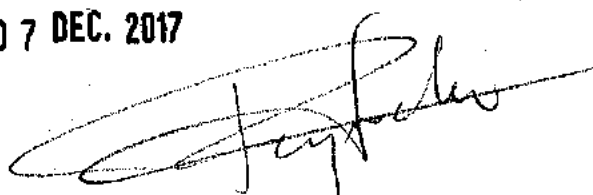
**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 14 – Midi-Pyrénées

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**07 DEC. 2017**


Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mège  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC173023INEE

**Décision portant nomination de M. Eric Chauvet aux fonctions de chargé de mission****LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Eric Chauvet, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle est nommé chargé de mission auprès de la présidente, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

En appui au Directeur Adjoint Scientifique en charge de la thématique « Ecologie Fonctionnelle », sa mission a pour objet le suivi des actions de l'Ecologie fonctionnelle et la participation aux réunions relatives à cette thématique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Eric Chauvet demeure affecté à l'UMR5245 – Laboratoire Ecologie Fonctionnelle et Environnement (ECOLAB) - Université de Toulouse-Paul Sabatier – Bâtiment 4R1 – 118, route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex 9.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 M. Eric Chauvet, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

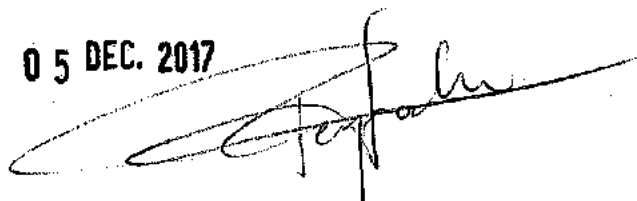
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 14 – Midi Pyrénées.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

05 DEC. 2017



Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13



DEC172722DR15

**Décision portant nomination de M. Julien VERGET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA) et nommant M. Jean-Louis MERGNY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5320<sup>1</sup> en février 2017 ;

Considérant que M. Julien VERGET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires, du 12 au 14 juin 2017 et du 18 au 20 septembre 2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Julien VERGET, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

M. Julien GUITARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Julien VERGET, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 septembre 2017

Le directeur de l'unité  
Jean-Louis MERGNY

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de Bordeaux  
Eric DUTIL

Visa du délégué régional de l'Inserm  
Philippe LECONTE

DEC72815INSMI

## Décision portant nomination de M. Olivier Saut aux fonctions de chargé de mission

### LA PRESIDENTE,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Olivier Saut, Directeur de Recherche est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet l'Interdisciplinarité.

Pour l'exercice de cette mission, M Olivier Saut demeure affecté à l'Institut de mathématiques de Bordeaux.

#### Article 2

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 M. Olivier Saut, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

#### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Anne Peyroche

DEC172755DR15

**Décision portant nomination de M. Jérémy GUITARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M) et nommant M. Jean-Christophe BATSALE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5295<sup>1</sup> en mars 2017 ;

Considérant que M. Jérémy GUITARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires, du 12 au 14 juin 2017 et du 18 au 20 septembre 2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jérémy GUITARD, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5295 intitulée Institut de mécanique et d'ingénierie de Bordeaux (I2M), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

M. Jérémy GUITARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jérémy GUITARD, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.



<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 29 septembre 2017

Le directeur de l'unité  
Jean-Christophe BATSALE

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de Bordeaux  
Eric DUTIL

Visa du directeur général de Bordeaux INP  
Marc PHALIPPOU

DEC172865INSB

**Décision portant nomination de M. Jean-Jacques BESSOULE aux fonctions de chargé de mission****LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange Auteuil  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Jacques BESSOULE, Directeur de Recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi de l'Information Scientifique et Technique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Jacques BESSOULE demeure affecté au Laboratoire de biogenèse membranaire (UMR5200) situé à Villenave d'Ornon.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**15 NOV. 2017**

Anne Peyroche

DEC172869DR15

**Décision portant nomination de M. Vincent PARISSI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5234 intitulée Microbiologie fondamentale et pathogénicité (MFP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. Michael KANN, directeur de l'unité Microbiologie fondamentale et pathogénicité (MFP) ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivré à M. Vincent PARISSI le 20 octobre 2017 par la Société de Radioprotection Progray ;

**Vu** l'avis du comité, du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Vincent PARISSI, directeur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 20 octobre 2017.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Vincent PARISSI exerce les missions prévues aux articles R.4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Vincent PARISSI sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 24 octobre 2017

Le directeur d'unité  
Michael KANN

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de Bordeaux  
Eric DUTIL



DEC172839INC

**Décision portant nomination de Mme Anne-Marie DELORT aux fonctions de chargée de mission****LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC152386DAJ du 18 décembre 2015 portant délégation de signature à Madame Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science ;

**Vu** le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121159INC du 18 avril 2012 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :****Article 1er**

Mme Anne-Marie DELORT, Directeur de recherche de 1ère classe est nommée chargée de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science du CNRS pour l'Institut de chimie pour la période du **1er octobre 2017 au 31 décembre 2018**. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface « Chimie/Environnement » et l'alliance « ALLENI ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Anne-Marie DELORT demeure affectée à l'UMR6296 – «INSTITUT DE CHIMIE DE CLERMONT-FERRAND (ICCF)» - Université Blaise Pascal – 24 avenue Blaise Pascal – 63178 AUBIERE Cedex.

**Article 2**

**Du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2018** Mme Anne-Marie DELORT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 95 40 00  
F. 01 44 95 49 13

### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne.

### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mège  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 98 49 13

Fait à Paris, le

**19 OCT. 2017**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Peyroche', written over a horizontal line.

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale Déléguée à la Science  
Anne Peyroche

DEC172838INC

**Décision portant nomination de M. Jean-Luc GALZI aux fonctions de chargé de mission****LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152386DAJ du 18 décembre 2015 portant délégation de signature à Madame Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n° 121159INC du 18 avril 2012 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :****Article 1er**

M. Jean-Luc GALZI, Directeur de recherche de 1ère classe est nommé chargé de mission auprès de la Directrice Générale Déléguée à la Science du CNRS pour l'Institut de chimie pour la période du **1er octobre 2017 au 31 décembre 2018**. Sa mission a pour objet d'assurer l'interface de la chimie et la biologie, ainsi que pour l'alliance « AVIESAN ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Luc GALZI demeure affecté à l'UMR7242 – « Biotechnologie et signalisation cellulaire » - Université de Strasbourg – ESBS – 300 boulevard Sébastien Brant – 67412 ILLKIRCH Cedex

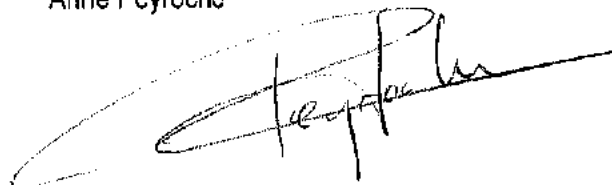
**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

**19 OCT, 2017**

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale Déléguée à la Science  
Anne Peyroche




www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
9, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00  
F. 01 44 98 49 13

DEC172941INSU

**Décision de nomination de M. Luc DESSART aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte internationale n°3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'astronomie » (LFCA)**

LA PRESIDENTE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC142123DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte internationale n°3386 intitulée Laboratoire Franco-Chilien d'astronomie ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, M. Luc DESSART, Chargé de Recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte internationale n°3386 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**0 1 DEC. 2017**

La présidente  
Anne PEYROCHE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90



DEC171516DR17

Décision portant nomination de M. Thomas VIVES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Marc Fourmigué aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6226 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 6226 en date du 06/04/2017;

Considérant que M. Thomas VIVES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 4 au 6 juin et du 18 au 20 juin 2012 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Thomas VIVES, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. Thomas VIVES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thomas VIVES est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Marc Fourmigué

Gabrielle Inguscio

Visa du directeur de l'ENSCR

Pierre Le Cloirec



DEC171530DR17

Décision portant nomination de Mme Catherine CHAPUIS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6290 intitulée Institut de Génétique et Développement de Rennes

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS portant nominations de M. Reynald Gillet aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6290 ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR 6290 en date du 06/04/2017;

Considérant que Mme Catherine Chapuis a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Paris Michel-Ange du CNRS du 02 juin 2004 au 04 juin 2004 et du 22 juin 2004 au 24 juin 2004 ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Catherine Chapuis est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6290 intitulée Institut de Génétique et Développement de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Mme Catherine Chapuis exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Catherine CHAPUIS est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Reynald Gillet

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis



DEC171532DR17

Décision portant nomination de Mme Gaëlle LE DEZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6290 intitulée Institut de Génétique et Développement de Rennes

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS portant nominations de M. Reynald Gillet aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6290 ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR 6290 en date du 06/04/2107;

Considérant que Gaëlle Le Dez a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 29 novembre au 03 décembre 2010.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Gaëlle Le Dez est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6290 intitulée Institut de Génétique et Développement de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Mme Gaëlle Le Dez exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Gaëlle Le Dez est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Reynald Gillet

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis



DEC171578DR17

Décision portant nomination de M. Emmanuel BRASSEUR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6613 intitulée Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine

#### LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS portant nominations de M. Pierrick Loton aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6613 ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR6613 en date du 14/03/2017;

Considérant que M. Emmanuel Brasseur a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Bretagne et Pays de Loire du CNRS du 24 au 26 juin et du 16 au 18 septembre 2008.

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Emmanuel Brasseur est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6613 intitulée Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. Emmanuel Brasseur exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Emmanuel Brasseur est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Pierrick Loton

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université du Maine

Rachid El Guerjouma



DEC171755DR17

Décision portant nomination de M. Jonathan LEMAITRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON

Le Directeur,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Pascal BESNARD aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6082 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6082 en date du 16/2/2012;

Considérant que M. Jonathan LEMAITRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 21 au 25 novembre 2011 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jonathan LEMAITRE, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6082 intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Jonathan LEMAITRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jonathan LEMAITRE est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Pascal BESNARD

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis



www.cnrs.fr

Parc Alcione  
1 rue André et Yvonne Meynier  
CS 26836  
35089 Rennes Cedex

T. 02 99 28 68 68  
F. 02 99 28 68 01  
W. <http://www.dr17.cnrs.fr>



DEC171756DR17

Décision portant nomination de Mme Céline NICOLLE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6552 intitulée Ethologie animale et humaine

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Alban LEMASSON aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6552 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 6552 en date du 3 juillet 2014;

Considérant que Mme Céline NICOLLE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 16 au 18 mars et du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2015 par l'Université de Rennes 1.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Céline NICOLLE, Technicienne de la recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6552 intitulée Ethologie animale et humaine à compter du 4 avril 2015.

Mme Céline NICOLLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline NICOLLE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Alban LEMASSON

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'université de Rennes 1

David Alis





DEC171757DR17

Décision portant nomination de Mme Caroline GUILLON-COSTE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6552 intitulée Ethologie animale et humaine

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Alban LEMASSON aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6552 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 6552 en date du 27 janvier 2014;

Considérant que Mme Caroline GUILLON-COSTE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 6 au 8 novembre et du 25 au 27 novembre 2013 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Caroline GUILLON-COSTE, Technicienne de la recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6552 intitulée Ethologie animale et humaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mme Caroline GUILLON-COSTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline GUILLON-COSTE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Alban LEMASSON

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'université de Rennes 1

David Alis



DEC171758DR17

Décision portant nomination de M. Olivier JAMBON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution

LA DIRECTRICE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de Mme Françoise BINET aux fonctions de Directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR6553 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 6553 en date du 26 janvier 2012;

Considérant que M. Olivier JAMBON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Sud du 19 au 21 octobre 2005 et du 23 au 25 novembre 2005.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Olivier JAMBON, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6553 intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Olivier JAMBON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier JAMBON est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

La Directrice de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Françoise BINET

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'université de Rennes 1

David Alis





DEC171762DR17

Décision portant nomination de M. Guillaume BOUGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS 3343 intitulée Unité Mixte de Service pour l'Observatoire de Rennes

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC122739DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'Unité Mixte de Service pour l'Observatoire de Rennes dont le directeur est M. Gilles PINAY.

**Vu** l'avis du conseil de l'UMS 3343 en date du 3 mai 2012;

Considérant que M. Guillaume BOUGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Bretagne et pays de Loire du CNRS du 4 au 6 juin et du 18 au 20 juin 2012.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Guillaume BOUGER, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS 3343 intitulée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

M. Guillaume BOUGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guillaume BOUGER est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Gilles PINAY

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'université de Rennes 1

David Alis

DEC171763DR17

Décision portant nomination de M. Thierry LABASQUE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6118 intitulée Géosciences Rennes

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Olivier DAUTEUIL aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6118 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6118 en date du 14/02/2017;

Considérant que M. Thierry LABASQUE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 29 novembre au 3 décembre 2010 par l'Université de Rennes 1.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Thierry LABASQUE, Ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6118 intitulée Géosciences Rennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. Thierry LABASQUE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry LABASQUE est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Olivier DAUTEUIL

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis





DEC171764DR17

**Décision portant nomination de M. David VILBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6118 intitulée Géosciences Rennes****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Olivier DAUTEUIL aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6118 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6118 en date du 14/02/2017;

Considérant que M. David VILBERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 24 au 26 juin et du 16 au 18 septembre 2008 par l'Université de Rennes 1.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. David VILBERT, Technicien de la recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6118 intitulée Géosciences Rennes à compter du 01/01/2017.

**M. David VILBERT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. David VILBERT est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Olivier DAUTEUIL

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis





DEC171882DR17

Décision portant nomination de M. Jean-Christophe LE BANNIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6566 intitulée Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire

LA DIRECTRICE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de Mme Marie-Yvane DAIRE aux fonctions de Directrice de l'Unité Mixte de Recherche MR6566 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6566 en date du 28 avril 2017;

Considérant que M. Jean-Christophe LE BANNIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 15 décembre 2004 au 25 janvier 2005 par l'Université de Rennes 1.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jean-Christophe LE BANNIER, Technicien de la recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6566 intitulée Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. Jean-Christophe LE BANNIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jean-Christophe LE BANNIER est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

La Directrice de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Marie-Yvane DAIRE

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis



DEC171884INC

**Décision modificative de la décision DEC162742INC portant nomination de Monsieur Francis TEYSSANDIER aux fonctions de chargé de mission.**

## LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 121159INC du 18 avril 2012 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC162742INC du 16 décembre 2016 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Francis TEYSSANDIER en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Monsieur Francis TEYSSANDIER, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'Institut de chimie, **du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « Matériaux, Polymères, Matière Molle ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Francis TEYSSANDIER demeure affecté à l'unité « Laboratoire procédés, matériaux, énergie solaire (PROMES) – UPR8521 Centre Felix Trombe, 7 rue du four solaire – 66120 FONT ROMEU ODEILLO VIA

### Article 2

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018** Monsieur Francis TEYSSANDIER, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

### Article 3

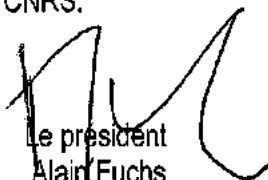
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**20 JUIL, 2017**

  
Le président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mège  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13



DEC172114DR17

**Décision portant nomination de Mme Nathalie COULON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6164 intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes**

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Ronan SAULEAU aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6164 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6164 en date du 9 juin 2017 ;

Considérant que Mme Nathalie COULON a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 19 octobre au 25 novembre 2015 par La Délégation Ile-de France Sud.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Nathalie COULON, Ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6164 intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Mme Nathalie COULON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Nathalie COULON est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Ronan SAULEAU

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis





DEC172163DR17

Décision portant nomination de M. Gilles PABOEUF aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Jean-Christophe Sangleboeuf aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6251 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6251 en date du 16 mars 2017;

Considérant que M. Gilles Paboeuf a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 16 au 18 mars et du 01 au 03 avril 2015,

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Gilles PABOEUF, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6251 intitulée Institut de Physique de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. Gilles PABOEUF exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Gilles PABOEUF est placé sous l'autorité d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Jean-Christophe Sangleboeuf

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'université de Rennes 1

David Alis



DEC172238DR17

**Décision portant nomination de Mme Alexandra LEPETITCORPS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6093 intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques**

**Le Directeur,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Frédéric MANGOLTE aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6093 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6093 en date du 20 juin 2017;

Considérant que Mme Alexandra Lepetitcorps a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 29 novembre au 3 décembre 2010 par l'Université de Rennes 1.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme Alexandra Lepetitcorps, Technicienne de la recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6093 intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Mme Alexandra Lepetitcorps exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Alexandra Lepetitcorps est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Frédéric MANGOLTE

Gabrielle INGUSCIO

Visa du président de l'Université d'Angers

Christian ROBLÉDO





DEC172464DR17

## Décision portant nomination de Mr Elven PRIOUR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Franck MORAUX aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6211 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6211 en date du 22/06/2017;

Considérant que Mr Elven PRIOUR a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 6 au 8 et du 25 au 27 novembre 2013 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mr Elven PRIOUR, Assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6211 intitulée Centre de Recherche en Economie et Management à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Mr Elven PRIOUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mr Elven PRIOUR est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le Directeur de l'unité

Gabrielle Inguscio

Franck Moraux

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David Alis



DEC172476DR17

Décision portant nomination de Mme Laurence Dartevelle aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133023DGDS du 18 décembre 2013 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2424 intitulée Station Biologique de Roscoff, dont le directeur est Bernard Kloareg ;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à Mme Laurence Dartevelle le 25 mai 2016 par l'université de Caen-Normandie ;

**Vu** l'avis favorable de la CHS locale du 6 juin 2016,

**DECIDE :**

#### **Article 1er : Nomination**

Mme Laurence Dartevelle, assistante ingénieure, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 25/05/2016.

#### **Article 2 : Missions**

Mme Laurence Dartevelle, exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

#### **Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Laurence Dartevelle, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

#### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le ...

Le directeur d'unité

Bernard KLOAREG

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Gabrielle INGUSCIO

Visa du président de l'UPMC

Jean CHAMBAZ

## ANNEXE : lettre de mission

**Déléquant** : Bernard KLOAREG – Directeur de la Station Biologique, titulaire de l'autorisation ASN

**Déléataire** : Laurence DARTEVELLE – Personne compétente en radioprotection

### **Champ de compétence :**

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et de conseiller dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

### **Vos missions s'articulent autour de :**

- La coordination de la cellule radioprotection ;
- Les relations avec les partenaires extérieurs ;
- Le suivi des activités aux postes de travail ;
- La réalisation ou le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;

### **Dans ce cadre :**

- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de la station biologique font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associée à l'élaboration du document unique.

### **Moyens :**

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

## Détail des missions confiées :

### **Relations avec partenaires extérieurs**

- Déchets: déclaration annuelle ANDRA
- Organisation des inspections ASN
- Déclaration d'évènements significatifs auprès de l'ASN
- Suivi de l'autorisation ASN

### **Postes de travail SS**

- Mise à jour des consignes aux postes de travail

### **Postes de travail**

- Suivi des consommables et registres de radioprotection
- Rédaction des plans de prévention
- Accueil et suivi des intervenants extérieurs, contrôles préalables
- Evaluation des risques - études de poste, rédaction des fiches de poste, études dosimétriques associées aux études de poste
- Mise à jour des consignes aux postes de travail
- Mise à jour du plan de zonage

### **Contrôles périodiques**

- Rédaction du programme de contrôle annuel
- Gestion de la dosimétrie d'ambiance mensuelle
- Réalisation du contrôle annuel administratif
- Gestion du contrôle annuel par Organisme agréé

### **Matériels**

- Suivi, entretien, réparation, contrôle de bon fonctionnement des contaminamètres / radiamètres, étalonnages, suivi des consommables.

### **Divers**

- Veille réglementaire et technologique
- Mise à jour du Document Unique, partie Radioprotection

### **Interventions d'urgence**

- Suivi et plans d'actions registres SST
- Intervention d'urgence (contamination, panne, ventilation...)

**DEC172773INSU**

**Décision portant cessation de fonctions de M. Gilles PINAY et nomination de M. Jean Raynald DE DREUZY, directeur de l'unité mixte de service n°3343 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes » (OSUR).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC161224DGDS en date du 18 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS3343 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes » ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Gilles PINAY, directeur de l'unité mixte de service n°3343 à compter du 25 septembre 2017.
- II. A compter de cette même date, M. Jean Raynald DE DREUZY, Directeur de Recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service n°3343 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 octobre 2017

Pour le président et par délégation,  
La Directrice Générale Déléguée à la Science  
Anne PEYROCHE

DEC172939INSU

**Décision portant cessation de fonctions de M. Patrick LAUNEAU et nomination de M. Thierry LEBEAU, directeur de l'unité mixte de service n°3281 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique ».**

LA PRESIDENTE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 31 août 2017 portant nomination de l'administrateur provisoire de l'observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC161224DGDS en date du 18 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS3281 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Patrick LAUNEAU, directeur de l'unité mixte de service n°3281 à compter du 31 août 2017.
- II. A compter de cette même date, M. Thierry LEBEAU, Professeur à l'Université de Nantes, est nommé directeur de l'unité mixte de service n°3281 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**01 DEC. 2017**

La présidente  
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC172379DR18

**Décision portant nomination de Mme Corinne HELIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC172200INSHS du 18/07/2017 portant nomination de M. Stéphane MICHONNEAU aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis) ;

Considérant que MME Corinne HELIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du CNRS du 24 au 25/04/2017, du 18 au 19/05/2017 et du 22 au 23/06/2017,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Corinne HELIN, ITA, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8529 intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis), à compter du 24/06/2017

Mme Corinne HELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Corinne HELIN, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

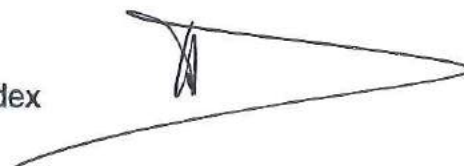
**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 03/08/2017

**IRHIS**

Institut de Recherches Historiques du Septentrion  
Université Lille 3  
Rue du Barreau  
BP 60149  
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex

Le directeur de l'unité  
Stéphane MICHONNEAU




Délégation  
Nord Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers CS 60009  
59046 LILLE Cedex



Visa de la Déléguée Régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS



Visa de la Présidente de l'Université de Lille 3  
Fabienne BLAISE



DEC171765DR18

**Décision portant nomination de Mme Viviane BOUT-ROUMAZEILLES aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 8187 intitulée Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences (LOG)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC1422919DGDS portant renouvellement de l'Unité n° 8187 intitulé Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences et nommant M. François SCHMITT en qualité de Directeur;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau « 2 » dans le secteur industrie option « *Option Sources radioactives scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules* » délivré à Mme Viviane BOUT-ROUMAZEILLES le 30/05/2017 par APAVE PARISIENNE S.A.S ;

**Vu** l'avis favorable du CRHSCT du 06/07/2017,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Viviane BOUT-ROUMAZEILLES, DR2, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 07/07/2017.

**Article 2 : Missions**

Mme Viviane BOUT-ROUMAZEILLES exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Viviane BOUT-ROUMAZEILLES sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.



Délégation  
Nord Pas de Calais et Picardie


www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers CS 60009  
59046 LILLE Cedex

Fait à Lille, le 26/07/2017

Laboratoire d'Océanologie  
et de Géosciences  
UMR 8187 LOG  
François SCHMITT, Directeur

Le directeur d'unité  
François SCHMITT



Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS



Visa du Président de l'Université Lille 1  
Jean-Christophe CAMART



DEC170941DR18

**Décision portant nomination de M. Dominique PREVOST aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC162882INC du 1<sup>ER</sup> Janvier 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide et nommant M. Franck DUMEIGNIL qualité de directeur ;

Considérant que M. Dominique PREVOST, IE, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 les 08,09,10 Sept. 1996 et les 19,20,21 Nov. 1996,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Dominique PREVOST est reconduit dans sa nomination, aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide, à compter du 01/01/2017.

M. Dominique PREVOST exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Dominique PREVOST, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 13/03/2017

Le directeur de l'unité  
Franck DUMEIGNIL



Délégation  
Nord Pas de Calais et  
Flandre

www.cnrs.fr  
Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers CS 60009  
59046 LILLE Cedex

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
Délégation  
Nord-Pas de Calais  
et Picardie

Visa du Président de l'Université d'Artois  
Pasquale Mammone



DEC173057INSIS

**Décision portant nomination de M. Pascal Pareige aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6294 intitulée "Laboratoire Ondes et Milieux Complexes (LOMC)"**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national pour la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche 6294 intitulée "Laboratoire Ondes et Milieux Complexes (LOMC)" et nommant M. Innocent MUTABAZI directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pascal Pareige, professeur à l'université du Havre, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6294.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

La présidente  
Anne Peyroche

DEC172591INSB

**Décision portant nomination de M. Alex McDougall aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7009 intitulée « Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer »**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7009 intitulée « Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer » et nommant Mme Evelyn Houliston directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Alex McDougall, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 novembre 2017

La présidente  
Anne Peyroche



## DEC172900DAJ

Décision portant fin de fonctions et nominations à la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) DEC172900DAJ.174

### LA PRESIDENTE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national pour la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100175DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

**Vu** la décision DEC151613DAJ du 11 septembre 2015 portant nomination de M. Arnaud Lalo aux fonctions d'adjoint au directeur pour l'Asie à la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

**Vu** la décision DEC151614DAJ du 11 septembre 2015 portant fin de fonctions et nomination de Mme Chamira Lessigny aux fonctions d'adjointe au directeur pour l'Afrique Moyen-Orient et l'Inde à la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

**Sur** proposition du directeur de la DERCI ;

### DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, il est mis fin aux fonctions de M. Arnaud Lalo, adjoint au directeur pour l'Asie à la DERCI, appelé à d'autres fonctions.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de Mme Chamira Lessigny, adjointe au directeur pour l'Afrique Moyen-Orient et l'Inde à la DERCI, appelée à d'autres fonctions.

**Art. 3.** – Mme Chamira Lessigny, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'adjointe au directeur pour l'Asie à la DERCI, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**Art. 4.** – M. Edouard Besserve, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'adjoint au directeur pour l'Afrique Moyen-Orient et l'Inde à la DERCI, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, en remplacement de Mme Chamira Lessigny.

**Art. 5.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 novembre 2017



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90



**DEC172878DAJ**

Décision portant nomination de M. Stéphane Bourdin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Stéphane Bourdin, maître de conférences, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSHS en charge de la section 31 « Hommes et milieux : évolution, interactions » et de la section 32 « Mondes anciens et médiévaux » du Comité National, à compter du 24 octobre 2017.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 octobre 2017

Anne Peyroche



**DEC172989DAJ**

Décision portant nomination de M. Christian Jutten aux fonctions de chargé de mission auprès de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ 21 janvier 2012 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Sur** proposition du directeur de l'INS2I;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Christian Jutten, professeur des universités, est nommé chargé de mission « *Signal et ERC* » auprès du directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC172877DAJ**

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Didier Torny aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC141713DAJ du 10 juillet 2014 portant nomination de M. Didier Torny aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**Vu** la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est mis fin aux fonctions de M. Didier Torny directeur adjoint scientifique de l'INSHS en charge des sections 36 et 40 du Comité National, à compter du 24 octobre 2017.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, M. Dider Torny, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSHS en charge du suivi de l'IST et des réseaux.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 octobre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC172875DAJ**

Décision portant nomination de Mme Stéphanie Vermeersch aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Sylvie Vermeersch, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INSHS en charge de la section 39 « Espaces, territoires et sociétés » du Comité National, à compter du 24 octobre 2017.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 octobre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC172874DAJ**

Décision portant nomination de Mme Sylvie Démurger aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Sylvie Démurger, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INSHS en charge du pôle Europe et International, à compter du 24 octobre 2017.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 octobre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC172872DAJ**

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Alexandre Gefen aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

**Vu** la décision DEC171992INSHS du 7 août 2017 portant nomination de M. Alexandre Gefen aux fonctions de chargé de mission de l'INSHS ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est mis fin aux fonctions de M. Alexandre Gefen, chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'Institut des sciences humaines et sociales, à compter du 24 octobre 2017.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, M. Alexandre Gefen, directeur de recherche, est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSHS en charge de l'interdisciplinarité.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 octobre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC172871DAJ**

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Patrick Pintus aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales et d'adjoint au directeur scientifique référent

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC150800DAJ du 16 mars 2015 portant nomination de M. Hippolyte d'Albis aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales et d'adjoint au directeur scientifique référent ;

**Vu** la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

**Vu** la lettre de démission de M. Hippolyte d'Albis du 20 septembre 2017 ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1.** – M. Patrick Pintus, professeur des universités, est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSHS en charge de la section 37 « Economie et gestion » du Comité National et d'adjoint au directeur scientifique référent de la COMUE Paris Sciences et Lettres, à compter du 24 octobre 2017.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 octobre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC172676DAJ**

Décision portant renouvellement de M. Bernard Poulain aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National des Sciences Biologiques (INSB)

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Sur** proposition de la directrice de l'INSB ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Bernard Poulain, directeur de recherche au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de directeur adjoint scientifique de l'INSB, en charge des Neurosciences et des Sciences cognitives, et du suivi des sections 25 et 26 du Comité National, à compter du 17 novembre 2017.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17 novembre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90



**DEC172873DAJ**

Décision portant nomination de Mme Sandrine Lefranc aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC170192INSHS du 13 février 2017 portant nomination de Mme Sandrine Lefranc en qualité de chargée de mission ;

**Vu** la décision DEC171700DAJ du 30 mai 2017 portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est mis fin aux fonctions de Mme Sandrine Lefranc, chargée de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'Institut des sciences humaines et sociales, à compter du 24 octobre 2017.

**Art. 2.** – A compter de cette même date, Mme Sandrine Lefranc, chargée de recherche, est nommée directrice adjointe scientifique de l'INSHS en charge de la section 36 « Sociologie et science du droit » et de la section 40 « Politique, pouvoir, organisation » du Comité National.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 octobre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC172898DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Bertrand Delamotte, directeur de l'unité UMR7600 intitulée Laboratoire de Physique théorique de la matière condensée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7600, intitulée Laboratoire de physique théorique de la matière condensée ;

**Vu** la décision DEC172310INP du 8 août 2017 nommant M. Bertrand Delamotte directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7600 – LPTMC intitulée Laboratoire de Physique Théorique de la Matière Condensée ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bertrand Delamotte directeur de l'unité UMR7600, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand Delamotte, délégation de signature est donnée à M. Olivier Bénichou, Directeur de recherche et à M. Pascal Viot, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/11/2017

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



**DEC172897DR02**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR9080 intitulée Laboratoire de Biochimie Théorique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133026DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°9080, intitulée Laboratoire de biochimie théorique ;

**Vu** la décision DEC162069INC du 31 août 2016 portant nomination de Marc Baaden en tant que directeur de l'unité UPR9080 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Chantal Prévost, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal Prévost, délégation est donnée à M. Charles Robert, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles Robert, directeur de recherche, délégation est donnée à Mme Victoria Terziyan, Technicienne de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation **PARIS B**

[www.dr2.cnrs.fr](http://www.dr2.cnrs.fr)

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00  
F. 01 43 26 87 23

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8/11/2017

Le directeur d'unité  
Marc Baaden



M BAADEN - CNRS UPR0080  
13 r P.&M. Curie - 75005 Paris  
Tél.: +33 6 09 84 32 17  
Mél.: baaden@smplinux.de

DEC172896DR02

**Décision donnant délégation de signature à M. Marc Baaden, directeur de l'unité UPR9080 intitulée « Laboratoire de biochimie théorique », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016;

**Vu** la décision n° 133026DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n° 9080, intitulée « Laboratoire de biochimie théorique »,

**Vu** la décision DEC162069INC du 31 août 2016 portant nomination de Monsieur Marc Baaden en tant que directeur de l'unité UPR9080 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Baaden, directeur de l'unité UPR9080, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T 01 42 34 94 00

F 01 43 26 87 23

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Baaden, délégation de signature est donnée à Mme Chantal Prévost, Chargée de recherche, M. Charles Robert, Directeur de recherche et Mme Victoria Terziyan, Technicienne de la Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris le 8/11/2017

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



Délégation régionale Paris B

[www.dr2.cnrs.fr](http://www.dr2.cnrs.fr)

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

**DEC171869DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pierre CAPY*, directeur de l'unité *FR3284* intitulée *Institut diversité, écologie et évolution du vivant*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3284, intitulée « Institut diversité, écologie et évolution du vivant », dont le directeur est Monsieur Pierre CAPY ;

**DÉCIDE****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CAPY, directeur de l'unité FR3284, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre CAPY, délégation de signature est donnée à Madame Jane LECOMTE, professeure, Monsieur Olivier MARTIN, directeur de recherche, et Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Pierre CAPY

Madame Jane LECOMTE

Monsieur Olivier MARTIN

Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU

**DEC171870DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3284 intitulée Institut diversité, écologie et évolution du vivant**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3284, intitulée « Institut diversité, écologie et évolution du vivant », dont le directeur est Monsieur Pierre CAPY ;

**DÉCIDE****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Jane LECOMTE, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jane LECOMTE, délégation est donnée à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jane LECOMTE et de Monsieur Olivier MARTIN, délégation est donnée à Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

Le directeur d'unité  
Monsieur Pierre CAPY

Madame Jane LECOMTE

Monsieur Olivier MARTIN

Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**DEC172132DR04**

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ROUSSET, directeur de l'unité GDR2434 intitulée *Analyse des équations aux dérivées partielles*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC140017DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité GDR2434, intitulée « Analyse des équations aux dérivées partielles », dont le directeur est Monsieur Frédéric ROUSSET ;

**DÉCIDE****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric ROUSSET, directeur de l'unité GDR2434, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 juillet 2017

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Frédéric ROUSSET

DEC173116DR04

**Décision portant modification de la décision DEC172124DR04 du 17 juillet 2017 portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPILLON, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** la décision DEC172124DR04 du 17 juillet 2017 portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés ;

**Vu** la décision DEC172889DAJ du 24 novembre 2017 nommant M. Christophe MULLER aux fonctions d'adjoint par intérim à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Aux articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la décision DEC172124DR04 susvisée, les termes « M. Jean-Jacques GUILLEMINOT » sont remplacés par les termes « M. Christophe MULLER ».

A l'article 1 de la décision DEC172124DR04 susvisée, les termes « adjoint » sont remplacés par « adjoint par intérim ».

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

La déléguée régionale  
Marie-Hélène PAPILLON

L'adjoint par intérim à la déléguée régionale  
Christophe MULLER



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC173113DR04

**Décision portant modification de la décision DEC172123DR04 du 17 juillet 2017 portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** la décision DEC172123DR04 du 17 juillet 2017 portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud ;

**Vu** la décision DEC172889DAJ du 24 novembre 2017 nommant M. Christophe MULLER aux fonctions d'adjoint par intérim à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Aux articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la décision DEC172123DR04 susvisée, les termes « M. Jean-Jacques GUILLEMINOT » sont remplacés par les termes « M. Christophe MULLER ».

A l'article 1 de la décision DEC172123DR04 susvisée, les termes « adjoint » sont remplacés par « adjoint par intérim ».

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

La déléguée régionale  
Marie-Hélène PAPILLON

L'adjoint par intérim à la déléguée régionale  
Christophe MULLER



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Weigel, à Mme Catherine Houy-Lemaire, Mme Sandra Thomazo et M. Sergio Tittoni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité l'unité UMR3571, intitulée Gènes, synapses et cognition.**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3571, intitulée Gènes, synapses et cognition, dont le directeur est M. Pierre-Marie Lledo;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mélanie Weigel, gestionnaire adjointe, à Mme Catherine Houy-Lemaire, assistante de gestion, à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire et M. Sergio Tittoni, gestionnaire des ERC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

La décision DEC141503DR05 du 20 mai 2014 portant délégation de signature est abrogée.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 octobre 2017

Le directeur d'unité  
Pierre-Marie Lledo

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172964DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Franck Le Petit, M. Jean-Hugues Fillion, Mme Valérie Audon, Mme Murielle Chevrier et Mme Dominique Lopes, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères.**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112 Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères ;

**Vu** la décision DEC141644INSU du 4 juillet 2014 portant nomination de M. Darek Lis aux fonctions de directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Franck Le Petit, AST2, M. Jean-Hugues Fillion, PU1, Mme Murielle Chevrier, AI et Mme Valérie Audon, IEHC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Le Petit, M. Jean-Hugues Fillion, Mme Murielle Chevrier et Mme Valérie Audon, délégation est donnée à Mme Dominique Lopes, TCE aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision dans la limite de 20 000 € HT.

### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La décision DEC171317DR05 du 13 avril 2017 est abrogée.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 novembre 2017

Le directeur d'unité  
Darek LIS

DEC172963DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Darek Lis, directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112 Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères ;

**Vu** la décision DEC1416441NSU du 4 juillet 2014 portant nomination de M. Darek Lis aux fonctions de directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Darek Lis, directeur de l'unité UMR8112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Darek Lis, délégation de signature est donnée à M. Franck Le Petit, AST2, à M. Jean-Hugues Fillion, PU1, à Mme Murielle Chevrier, AI et à Mme Valérie Audon, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Le Petit, de M. Jean-Hugues Fillion, de Mme Murielle Chevrier et de Mme Valérie Audon, délégation est donnée à Mme Dominique Lopes, TCE aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, dans la limite de 20 000 € HT.

## **Article 4**

La décision DEC171314DR05 du 13 avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 novembre 2017

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

**Décision portant délégation de signature à Mme Claire Le Poulennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie et Pacifique**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2999, intitulée « Réseau Asie et Pacifique » dont la directrice est Mme Aurélie Varrel;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Claire Le Poulennec, secrétaire générale, µde l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 octobre 2017

La directrice d'unité  
Aurélie Varrel

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

DEC172886DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Aurélie Varrel, directrice de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie et Pacifique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2999, intitulée « Réseau Asie et Pacifique » dont la directrice est Mme Aurélie Varrel;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Aurélie Varrel, directrice de l'unité UPS2999, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Varrel, délégation de signature est donnée à Mme Claire Le Poulenec, IECN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC163033DR05 du 12 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 octobre 2017

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC172831DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unité UMR3571 intitulée Gènes, synapses et cognition, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3571, intitulée Gènes, synapses et cognition, dont le directeur est M. Pierre-Marie Lledo;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre-Marie Lledo, directeur de l'unitéUMR3571, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Marie Lledo, délégation de signature est donnée à Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T, et à Mme Sandra Thomazo, IE2 et M. Sergio Tittoni, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision DEC141502DR05 du 20 mai 2014 donnant délégation de signature est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 octobre 2017

Le délégué régional  
Philippe Cavelier



**Décision portant délégation de signature à Mme Laure Bally-Cuif, Mme Hélène Ribierre, Mme Sandra Thomazo, Mme Mélanie Weigel, Mme Catherine Houy-Lemaire et M. Sergio Tittoni pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3738 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151292DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR3738, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement dont le directeur est M. François Schweisguth;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Laure Bally-Cuif, DR1, Mme Hélène Ribierre, T, Mme Sandra Thomazo, IE2, Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T et M. Sergio Tittoni, TCN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

La décision n° DEC163161DR05 en date du 14 janvier 2016 est abrogée.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 octobre 2017

Le directeur d'unité  
François Schweisguth

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172822DR05

**Décision portant délégation de signature à M. François Schweisguth, directeur de l'unité UMR3738 intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC151292DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR3738, intitulée Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement dont le directeur est M. François Schweisguth;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Schweisguth, directeur de l'unité UMR3738, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Schweisguth, délégation de signature est donnée à Mme Laure Bally-Cuif, DR1, Mme Hélène Ribierre, T, Mme Sandra Thomazo, IE2, Mme Mélanie Weigel, AI, Mme Catherine Houy-Lemaire, T et M. Sergio Tittoni, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1er.

**Article 3**

La décision n° DEC163150DR05 du 14 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 17 octobre 2017

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC172733DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Bernard Jollans et Mme Francine BIZOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'audit interne (DAI)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'audit interne (DAI), dont le directeur est M. Jean-Marc Le Martin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bernard Jollans, IRHC et Mme Francine BIZOT, IR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 septembre 2017

Le directeur d'unité  
Jean-Marc Le Martin

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172731DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Le Martin, directeur de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'audit interne (DAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC070091DAJ du 9 juillet 2007 portant création de l'unité MOY1673 intitulée Direction de l'audit interne (DAI), dont le directeur est M. Jean-Marc Le Martin ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Le Martin, directeur de l'unité MOY1673, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Le Martin, délégation de signature est donnée à M. Bernard Jollans, IRHC et Mme Francine BIZOT, IR1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision DEC171566DR05 du 12 mai 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28 septembre 2017

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC172526DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe Gillery pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7369 intitulée « Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire » (MEDyC)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC13301DGDS Du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR7369 intitulée « Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire » (MEDyC) ;

**Vu** la décision DEC172209INSB du 19 juillet 2017 nommant M. Laurent Martiny, directeur de l'unité UMR7369, intitulée « Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire » (MEDyC) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Gillery, Professeur à l'Université de Champagne, Ardennes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Le directeur d'unité  
Laurent Martiny

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172816DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno Charpentier et Mme Florence Chartier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire ( IMOPA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7365, intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire, dont le directeur est M. Jean-Yves Jouzeau

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno Charpentier, Professeur à l'Université de Lorraine à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Charpentier, délégation est donnée à Mme Florence Chartier, Ingénieure de Recherche CNRS et secrétaire générale de l'UMR7365 aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 01/10/2017

Le directeur d'unité  
Jean Yves Jouzeau

DEC172814DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Jouzeau, directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la décision DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7365, intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire, dont le directeur est M. Jean-Yves Jouzeau

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. **Jean Yves Jouzeau** directeur de l'unité UMR7365, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Jean Yves Jouzeau** délégation de signature est donnée à M. Bruno Charpentier, Professeur à l'université de Lorraine et à Mme Florence Chartier, Ingénieur de Recherche CNRS et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC152554DR06 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1/10/2017

La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès

## **DEC173174DR07**

*Décision portant délégation de signature à Mme Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'unité UMR5307 intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5307, intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL, dont la directrice est Mme Anna FRACZKIEWICZ ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à Mme Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'unité UMR5307, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 <sup>1</sup> susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna FRACZKIEWICZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul VIRICELLE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n° DEC131106DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2017

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

**DEC172972DR07**

*Décision portant délégation de signature à M. Christophe MORELL, directeur par intérim de l'unité UMR5280 intitulée INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**LE DELEGUE REGIONAL**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

**Vu** la décision DEC162988INC du 20 janvier 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5280, intitulée INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES

**Vu** la décision DEC172793INC du 19 Octobre 2017 portant nomination de Monsieur Christophe MORELL, directeur par intérim de l'unité UMR5280, intitulée INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe MORELL, directeur par intérim de l'unité UMR5280, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MORELL, délégation de signature est donnée à Mme Anne LESAGE, ingénieure de recherche et à Mme Valérie FROMENTEZE, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC160400DR07 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> Novembre 2017

Le délégué régional  
Frédéric Faure

DEC172973DR07

**Décision portant délégation de signature à M. Timothy MCKENNA directeur de l'unité UMR5265 intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5265 intitulée Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés dont le directeur est Timothy MCKENNA ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Timothy MCKENNA, directeur de l'unité UMR5265, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Timothy MCKENNA, délégation de signature est donnée à Mme THIEULEUX Chloé, directrice de recherche, à Mme JOUGLARD Nathalie, technicienne, à Mme FOUILHE Emmanuelle, technicienne et à Monsieur MONTEIL Vincent, directeur de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC140009DR07 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision qui prend effet au 13 Septembre 2017 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 8 Novembre 2017

Le délégué régional  
Frédéric Faure

**DEC172904DR11**

**Décision portant délégation de signature à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de l'unité UMR5493, intitulée «Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C) dont la directrice est Mme Anna MINGUZZI ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'UMR5493, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna MINGUZZI, délégation de signature est donnée à M. Sergey SKIPETROV, DR2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et à M. Camille SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 800 € HT.

**Article 3**

La décision n° DEC171649DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 9 novembre 2017

Le délégué régional  
Jérôme PARET

**DEC172976DR11**

**Décision portant délégation de signature à M. Olivier BERARD, directeur délégué aux achats et l'innovation (DDAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC152356DAJ du 9 novembre 2015 portant délégation ponctuelle relative aux conditions de délégations de signature pour les marchés conclus sur le fondement de l'accord cadre relatif à la fourniture d'électricité pour le site du Laboratoire national des champs magnétiques intenses (LNCMI).

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant Jérôme PARET, délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Olivier BERARD, directeur délégué aux achats et l'innovation, à l'effet de signé, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre relatif à la fourniture d'électricité pour le site du LNCMI à Grenoble

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 9 novembre 2017

Le délégué régional

Jérôme PARET

**DEC172403DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Benoît FLICHE, directeur de l'unité UMR7307 intitulée *Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7307, intitulée « Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC », dont le directeur est Dionigi ALBERA ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7307, intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative - IDEMEC, dont le directeur est M. Dionigi ALBERA;

**Vu** la décision DEC172159INSHS du 19 juillet 2017 nommant M. Benoît FLICHE directeur de l'UMR7307 à compter du 01/08/2017 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Benoît FLICHE, directeur de l'unité UMR7307, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Benoît FLICHE**, délégation de signature est donnée à M. Christophe PONS, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC170562DR12 du 02/01/2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> août 2017

Le délégué régional  
Younis HERMES

DEC172993DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Marc PIECHACZYK, directeur de l'unité UMR5535 intitulée Institut de génétique moléculaire de Montpellier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5535 intitulée *Institut de génétique moléculaire de Montpellier*, dont le directeur est M. Marc PIECHACZYK ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc PIECHACZYK, directeur de l'unité UMR5535, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc PIECHACZYK, délégation de signature est donnée à Mme Emilie JOURDAN, IE2 CNRS, à Mme Urszula HIBNER, DR1 INSERM, et à Mme Lysianne AMAT, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC170524 du 1<sup>er</sup> mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> novembre 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC172995DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Marc PIECHACZYK pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5535, intitulée Institut de génétique moléculaire de Montpellier ;**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5535 intitulée *Institut de génétique moléculaire de Montpellier*, dont le directeur est M. Marc PIECHACZYK ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Emilie JOURDAN, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 3**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> novembre 2017

Le directeur d'unité

Marc PIECHACZYK

DEC173147DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal DUMY, directeur de l'unité UMR5247 intitulée Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5247 intitulée *Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM)*, dont le directeur est M. Pascale DUMY ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal DUMY, directeur de l'unité UMR5247 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DUMY, délégation de signature est donnée à M. Alberto MARRA, Professeur, Responsable Département Glycochimie et Renaissance Moléculaire (A), à M. Christian PERIGAUD, Professeur, responsable Département DAGAN(B), à M. Jean COUDANE, Professeur, responsable Département Biopolymères Artificiels (C), à M. Hervé COTTET, Professeur, responsable Département Organisation Biomoléculaire (D), à M. Thierry DURAND, DR1 CNRS, responsable Département Lipides Bioactifs (E), à Mme Muriel AMBLARD, DR1 CNRS, Directrice Adjointe de l'IBMM, à M. Jean-Jacques VASSEUR, DR1 CNRS, Directeur Adjoint de l'IBMM, et à Mme Sandrine ORIOL-NUEZ, AI CNRS, Gestionnaire Principale aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC170517DR13 du 1<sup>er</sup> mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> octobre 2017

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

**DEC172610DR16**

**Décision portant délégation de signature à M. Bernard TALLET directeur par intérim de l'unité USR 3337 intitulée « Amérique Latine UMIFRE16-Mexico », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC171981INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de M. Bernard TALLET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR 3337 intitulée « Amérique Latine UMIFRE16-Mexico » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de Mme Françoise LESTAGE appelée à d'autres fonctions;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Bernard TALLET**, directeur par intérim de l'unité USR 3337 intitulée « Amérique Latine UMIFRE16-Mexico », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard TALLET, délégation de signature est donnée à **Mme Evelyne MESCLIER**, directrice adjointe, et à **Madame Viviane ANDRÉ**, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2017

**Hélène NAFTALSKI-MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**DEC172614DR16**

**Décision portant délégation de signature à M. Régis FERRIERE, directeur par intérim de l'unité UMI 3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 01/01/2014 ;

**Vu** la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMI 3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » ;

**Vu** la décision DEC172327INSHS du 10 août 2017 nommant M. Régis FERRIERE directeur par intérim de l'unité UMI 3157 « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Franck POUPEAU appelé à d'autres fonctions ;

**Vu** la décision DEC172327INSHS du 10 août 2017 nommant M. François-Michel LE TOURNEAU directeur adjoint par intérim de l'unité UMI 3157 « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Régis FERRIERE**, directeur par intérim de l'unité UMI 3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis FERRIERE, délégation de signature est donnée à **M. François-Michel LE TOURNEAU** directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2017

**Hélène NAFTALSKI-MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



**DEC172611DR16**

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE, directrice de l'unité USR 3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUÉE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange

**Vu** la décision DEC150635INSHS du 11 mars 2015 nommant Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE, directrice de l'unité de service et de recherche USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 ;

**Vu** la décision DEC175154INSHS du 8 août 2017 nommant Mme Elodie APARD, directrice adjointe de l'unité USR 3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme **Marie-Emmanuelle POMMEROLLE**, directrice de l'unité USR 3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE, délégation de signature est donnée à **Mme Elodie APARD** directrice adjointe, **M. Vincent FRANCIGNY** directeur adjoint et **M. Thomas VERNET** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 août 2017

**Hélène NAFTALSKI-MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**DEC172702DR16**

**Décision portant délégation de signature à M. James-Ellis COLLIANDER, directeur de l'unité UMI 3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » - (PIMS-Europe), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC14123DGDS du 1<sup>er</sup> janvier 2015 portant renouvellement de l'UMI 3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » (PIMS-Europe) et nommant M. Alejandro ADEM directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC162817INSMI du 23 décembre 2016 portant nomination de M. James-Ellis COLLIANDER aux fonctions de directeur de l'UMI 3069 intitulée « The Pacific Institute for the Mathematical Sciences » (PIMS-Europe), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, en remplacement de M. Alejandro ADEM ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. James-Ellis COLLIANDER**, directeur de l'unité UMI 3069 intitulée «The Pacific Institute for the Mathematical Sciences» (PIMS-Europe), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2017

**Hélène NAFTALSKI-MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**DEC172772DR16**

**Décision portant délégation de signature à M. Denis BENDEJACQ, directeur par intérim de l'unité UMI 3254 intitulée « Complex Assemblies of Solf Matter » (COMPASS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC172547 du 3 octobre 2017 portant cessation de fonctions de M. Jean-Yves DELANNOY et nomination par intérim de M. Denis BENDEJACQ aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale (UMI3254) intitulée « Complex Assemblies of Solf Matter » (COMPASS) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Denis BENDEJACQ**, directeur de UMI 3254 intitulée « Complex Assemblies of Solf Matter » (COMPASS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 octobre 2017

**Hélène NAFTALSKI-MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**DEC172794DR16****Délégation de signature consentie à Madame Catherine JESSUS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire****LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 000207DAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n°131427DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de Madame Catherine JESSUS aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC172186DAJ du 31 août 2017 portant modification de la décision DEC140840 du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Catherine JESSUS, directrice de l'institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

**Vu** la décision DEC172185DAJ du 31 août 2017 portant nomination de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY aux fonction de directrice adjointe administrative de l'institut des Sciences Biologiques (INSB) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, en remplacement de Mme Marie-Hélène PAPILLON appelée à d'autres fonctions ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Madame Catherine JESSUS**, directrice de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSB, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine JESSUS, délégation est donnée à **Madame Claire FERRAS-FLEUTRY**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine JESSUS et de Madame Claire FERRAS-FLEUTRY, délégation est donnée à **Madame Cécile RAVIER**, adjointe de la directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB), aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 octobre 2017

**Hélène NAFTALSKI-MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



**DEC172795DR16****Délégation de signature consentie à Monsieur Michel BIDOIT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire****LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 000207DAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n°131431DAJ du 18 avril 2013 portant nomination de M. Michel BIDOIT aux fonctions de directeur de de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC172359DAJ du 28 septembre 2017 portant modification de la décision DEC140825DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à M. Michel BIDOIT, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

**Vu** la décision DEC172358DAJ du 28 septembre 2017 portant nomination de Mme Mireille MOULIN aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, en remplacement de Mme Claire FERRAS-FLEUTRY appelée à d'autres fonctions ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Monsieur Michel BIDOIT**, directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INS2I, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 18 000 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BIDOIT, délégation est donnée à **Madame Mireille MOULIN**, directrice adjointe administrative de l'INS2I, aux fins mentionnées à l'article 1er ci-dessus.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 octobre 2017

**Hélène NAFTALSKI-MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**DEC172796DR16**

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe THIERS directeur de l'unité USR3172 intitulée « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision N°080001SHS du 23 janvier 2008 portant création de l'unité l'USR N°3172 « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), dont le directeur est M. Christophe THIERS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Christophe THIERS**, directeur de de l'unité l'USR N°3172 « Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak » (CFEETK), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe THIERS, délégation de signature est donnée à **Mme Karima BENCHABANE**, assistant ingénieur - gestionnaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 octobre 2017

**Hélène NAFTALSKI-MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC172429DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Patrick Launeau, directeur de l'unité UMS3281, Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3281, intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique, dont le directeur est M. Patrick Launeau ;

**Vu** la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick Launeau, directeur de l'unité UMR3281, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Launeau, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Mangold, directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 7 août 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC172906DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Gilles Coppin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6285, intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance, dont le directeur est M. Gilles Coppin ;

**Vu** la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ronan Fablet, professeur des universités, M. Eric Rius, professeur des universités, M. Marc Sevaux, professeur des universités de 1<sup>e</sup> classe, M. Emanuel Radoi, professeur des universités de 2<sup>e</sup> classe et M. Benoît Clément, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 13 novembre 2017

Le directeur d'unité

Gilles COPPIN



DEC172462DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Patrick Launeau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3281, Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3281, intitulée Observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique, dont le directeur est M. Patrick Launeau ;

**Vu** la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Nicolas Mangold, directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 13 novembre 2017

Le directeur d'unité

Patrick LAUNEAU

DEC172905DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Gilles Coppin, directeur de l'unité UMR6285 intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6285, intitulée Laboratoire des sciences et techniques de l'information, de la communication et de la connaissance, dont le directeur est M. Gilles Coppin ;

**Vu** la décision DEC172277DGDS du 26 juillet 2017 portant modification de plusieurs décisions portant création et renouvellement d'unités ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles Coppin, directeur de l'unité UMR6285, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Coppin, délégation de signature est donnée à M. Ronan Fablet, professeur des universités, M. Eric Rius, professeur des universités, M. Marc Sevaux, professeur des universités de 1<sup>e</sup> classe, M. Emanuel Radoi, professeur des universités de 2<sup>e</sup> classe et M. Benoît Clément, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 9 novembre 2017

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC173089DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Hégaret pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du groupement de recherche GDR3659 intitulée Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création du groupement de recherche n°3659 intitulé Phytocox : des microalgues aux risques pour l'homme et l'écosystème dont la directrice est Hélène Hégaret ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philipp Hess, co-directeur, M. Luis Tito De Morais, directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe et Mme Anne-Sophie Podeur, ingénieure d'études de classe normale, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

La directrice d'unité

Hélène HEGARET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

**DEC172901DAJ**

Décision portant délégation de signature à Mme Carole Le Contel, directrice adjointe administrative à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC100201DAJ du 27 juillet 2010 portant nomination de Mme Carole Le Contel aux fonctions de directrice adjointe administrative à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) ;

**Vu** la décision DEC160257DAJ du 20 mars 2016 portant délégation de signature à Mme Carole Le Contel, directrice adjointe administrative à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) ;

**Vu** l'arrêté du 19 juillet 2013 relatif à la mise en œuvre du Système national d'information interrégimes de l'assurance maladie (Sniir-am) ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à Mme Carole Le Contel pour accomplir les formalités nécessaires à l'enregistrement, dans l'application Aucas, des demandes d'ouverture de comptes Sniir-am pour les chercheurs habilités en vertu de l'article 4 de l'arrêté du 19 juillet 2013 susvisé.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 novembre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC172675DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Michel Bidoit, Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC131431DAJ du 18 avril 2013 portant fin de fonctions et nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions ;

**Vu** le projet de convention portant création de l'unité mixte internationale « *Research Lab in Computer Science* » (UMI RELAX) conclu entre le CNRS, l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay), l'Université de Bordeaux, le Chennai Mathematical Institute (CMI) et l'Institute of Mathematical Sciences (IMSc) ;

**DECIDE :**

**Art.1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Michel Bidoit, Directeur de l'INS2I, à l'effet de signer, au nom de la présidente du CNRS, la convention susvisée portant création de l'UMI RELAX.

**Art.2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 novembre 2017

Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC172997DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Stéphane Dhersin, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC172509DAJ du 31 août 2017 portant nomination de M. Jean-Stéphane Dhersin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

**Vu** le projet de convention portant création du réseau international de recherche « *Mathematics with Central and Eastern Europe* » (IRN ECO MATH) conclu entre le CNRS, l'Université Paris Sud, l'Académie Roumaine et l'Alfréd Rényi Institute of Mathematics of the Hungarian Academy of Science ;

**DECIDE :**

**Art.1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Jean-Stéphane Dhersin, directeur adjoint scientifique de l'INSMI, à l'effet de signer, au nom de la présidente du CNRS, la convention susvisée portant création du réseau international de recherche « *Mathematics with Central and Eastern Europe* » (IRN ECO MATH).

**Art.2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 novembre 2017

Anne Peyroche





**DEC172981DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Stéphane Dhersin, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC172509DAJ du 31 août 2017 portant nomination de M. Jean-Stéphane Dhersin aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

**Vu** le projet de convention portant création de l'unité mixte internationale « *Jean-Christophe Yoccoz* » conclu entre le CNRS et l'Associao Instituto Nacional de Matematica Pura e Aplicada (IMPA) ;

**DECIDE :**

**Art.1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Jean-Stéphane Dhersin, directeur adjoint scientifique de l'INSMI, à l'effet de signer, au nom de la présidente du CNRS, la convention susvisée portant création de l'UMI « *Jean-Christophe Yoccoz* ».

**Art.2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 novembre 2017

Anne Peyroche



**DEC171844INSU****Décision portant modification de la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de service.****Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3282 intitulée Observatoire de REcherche Méditerranéen de l'Environnement (OREME) ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Décide :**

**Art. 1.** – A l'article 2 de la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 susvisée, les dispositions relatives l'unité mixte de service n°3282 sont modifiées ainsi qu'il suit :

L'établissement « IRSTEA » est rajouté dans la liste des établissements partenaires.

**Art. 2.** - La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 aout 2017

Pour le président et par délégation,  
La Directrice Générale Déléguée à la Science  
Anne PEYROCHE

**DEC171741INSU****Décision portant modification de la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de service.****Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3365 intitulée Unité mixte de service de l'OSU-Réunion ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Décide :**

**Art. 1.** – A l'article 2 de la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 susvisée, les dispositions relatives l'unité mixte de service n°3365 sont modifiées ainsi qu'il suit :

L'établissement « METEO-FRANCE » est rajouté dans la liste des établissements partenaires.

**Art. 2.** - La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 aout 2017

Pour le président et par délégation,  
La Directrice Générale Déléguée à la Science  
Anne PEYROCHE

**DEC172977DAJ**

Décision donnant délégation de pouvoir à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif (Prestations de gardiennage et de surveillances des sites des circonscriptions des Délégations régionales d'Ile-de-France du CNRS)

**LA PRESIDENTE**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment ses articles 4, 26 et 28 ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et notamment son article 2 ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1er** – En application de l'article 4 de la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 susvisée, délégation de pouvoir est donnée à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Villejuif, aux fins de signer l'ensemble des actes nécessaires à la passation, la conclusion et à l'exécution de l'accord-cadre et ses marchés subséquents ayant pour objet des prestations de gardiennage et de surveillances des sites des circonscriptions des Délégations régionales d'Ile-de-France du CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 novembre 2017

Anne Peyroche



DEC172779INSB

**Décision portant ajout de partenaire de l'unité mixte de recherche n°144 intitulée  
« Compartmentation et dynamique cellulaires »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 janvier 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°144 intitulée « Compartmentation et dynamique cellulaires » ;

**Vu** l'avis des partenaires ;

**Vu** l'avis de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'INRIA devient partenaire de l'unité mixte de recherche susvisée.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 octobre 2017

Pour le président et par délégation,  
la directrice générale déléguée à la science  
Anne Peyroche



DEC173178DR05

**Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord.**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

**Vu** la décision DEC172621DAJ du 24 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Ile-de-France Ouest et Nord.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de service comprend 8 membres :

- le délégué régional ;
- l'adjointe au délégué régional ;
- 4 membres élus ;
  - o Membres titulaires :
    - o Jonathan BAUR
    - o Stéphane MARTIN
    - o Nizar LARABI
    - o Elisabeth BOISTARD
  - o Membres suppléants :
    - o Bronia DOMASZEWSKA
    - o Christine VASQUEZ BARRIOS
    - o Armelle SECHERESSE
    - o Sandrine ADARIDI
- 2 membres nommés :
  - o Membres titulaires :
    - o Fabienne MIRANDA
    - o Pierre PHILIPPE

- o Membres suppléants :
  - o Bernard SOUTY
  - o Madjid TARCHOUN

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 4 décembre 2017

Pour la présidente et par délégation,  
Le délégué régional  
Philippe Cavalier

**DEC173119SGCN**

*Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.*

LA PRESIDENTE,

**Vu**, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 modifié relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 13 juillet 2016 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC132220DAJ du 15 juillet 2013 portant nomination de Mme LABASTIE (Marie-Claude) aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu**, la DEC17262DAJ du 24 octobre 2017 portant délégation de signature à Mme LABASTIE (Marie-Claude), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## DECIDE

### Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

**Section 14** : « Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés »  
1 siège – Collège B2

**Section 24** : « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse »  
1 siège – Collège C

**Section 28** : « Pharmacologie-ingénierie et technologies pour la santé-imagerie biomédicale »  
1 siège – Collège A1

**Section 35** : « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art »  
1 siège – Collège C

**Commission interdisciplinaire 51** : « Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques »  
1 siège – Collège électoral B



**Commission interdisciplinaire 52** : « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel »  
2 sièges – Collège électoral B

**Commission interdisciplinaire 53** : « Méthodes, pratiques et communications des sciences et des techniques »  
3 sièges – Collège électoral A  
2 sièges – Collège électoral B

**Commission interdisciplinaire 54** : « Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant »  
2 sièges – Collège électoral B

### **Article 2**

Les sections et les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre pour chaque siège vacant parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

**Pour le remplacement des membres élus des commissions interdisciplinaires, les candidats doivent appartenir aux instances du Comité national de la recherche scientifique.**

### **Article 3**

Les candidatures doivent être établies suivant le formulaire de déclaration de candidatures annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae et le cas échéant, de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes. Il est recommandé de joindre également une lettre de motivation. L'ensemble du dossier ne devant pas excéder 10 pages.

Elles doivent obligatoirement parvenir au Secrétariat Général du Comité national, soit par courriel ([sgcn.secretariat@cnrs.fr](mailto:sgcn.secretariat@cnrs.fr)), soit par courrier postal (CNRS-SGCN, 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS), avant le **17 janvier 2018 à 18h00**.

Le formulaire de déclaration de candidature est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :  
pour les sections : [http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges\\_vacants/sections/formcand.htm](http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/formcand.htm)  
pour les commissions interdisciplinaires :  
[http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges\\_vacants/cid/formcand.htm](http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/cid/formcand.htm)

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 05-DECEMBRE-2017

Anne PEYROCHE  
*Pour la Présidente et par délégation,*  
*la Secrétaire générale du Comité national*  
Marie-Claude LABASTIE

DEC173117DR19

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC172634DAJ du 24 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant renouvellement de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus : C FRILAY, S GIRARD, E JACQUET, A MERY, C POILANE, F ROPARS ;
- 5 membres nommés : P CAMY, H ROTHARD, M BOISSERIE, F CHEVALIER, Y NGONO-RAVACHE.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 04 décembre 2017

Pour la présidente et par délégation,  
Le délégué régional  
Vincent GOUJON

DEC173063DR19

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC172634DAJ du 24 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant renouvellement de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus : I DANIALA, P LESCOT, P RAYNAUD DE FITTE, V BARBU, M MOURRAGUI, N VERGNE, I LAMITTE, A CECCALDI ;
- 4 membres nommés : S RAULOT, S PERGAMENCHTCHIKOV, D VOLNY, CJ XU.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 27 novembre 2017

Pour la présidente et par délégation,  
Le délégué régional  
Vincent GOUJON

DEC173065DR19

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces**

**LA PRESIDENTE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC172634DAJ du 24 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR 6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 6270 intitulée Polymères, biopolymères, surfaces

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint [s'il existe] ;
- 9 membres élus : J HARDOUIN, K FATYEYEVA, N FOLLAIN, N DESILLES, V DULONG, T VARACAVOUDIN, C CHAPPEY, M NICOL, T MESSIN ;
- 5 membres nommés : E DE, L PICTON, F BUREL, S MARAIS, G LADAM.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 27 novembre 2017

Pour la présidente et par délégation,  
Le délégué régional  
Vincent GOUJON

